

République Française

**COMMUNE DE BOIS-COLOMBES**

Séance du Conseil Municipal

du 4 avril 2023

---

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

-oOo-

La séance est ouverte, dans le respect des règles sanitaires liée à la pandémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur le Maire, qui propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

L'adoption du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire désigne Monsieur Henri VINCENT comme Président de Séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Michel DUVIVIER Conseiller Municipal.

M. Michel DUVIVIER est désigné comme Secrétaire de Séance.

28 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

et 5 abstentions : M. DUVIVIER, M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le procès-verbal de la séance publique du 7 février 2023 qui est adopté par :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. SCHNEIDER.

et 3 abstentions : Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

**2023/S02/001 - Approbation du règlement relatif à l'organisation d'un concours d'éloquence pour les jeunes Bois-Colombiens.**

**Mme MOLIN-BERTIN** – Je vous parle de l'approbation du règlement relatif à l'organisation d'un concours d'éloquence pour les jeunes Bois-colombiens. Donc, comme vous le savez, les jeunes sont de plus en plus sollicités pour le grand oral du bac, pour l'oral du brevet des troisièmes. Et puis, le conseil municipal des jeunes a également organisé des concours d'éloquence. Il nous semble important pour les jeunes d'acquérir une aisance en public et de développer leur capital confiance à travers cette expression orale et, donc il a été décidé d'organiser un concours d'éloquence. Avec deux tranches d'âge. 11-14 ans et 15-18 ans. L'idée, c'est que les candidats envoient une vidéo, qu'on sélectionne 10 candidats par tranche d'âge, et qu'après il y a un jury composé de professionnels de l'éloquence, des avocats, notamment, qui permet de statuer sur le gagnant. Et donc ce concours sera organisé, le 15 avril, en salle Mermoz. Donc, je vous remercie de bien vouloir approuver ce règlement intérieur concernant le concours d'éloquence.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ?

**Mme DAHAN** – J'avais une observation de forme. J'ai cru comprendre que les thématiques qui étaient proposées, c'étaient des interrogations sur lesquelles les jeunes devraient émettre un avis positif ou négatif selon le sujet tiré. Du coup, « l'argent fait le bonheur », qui est formulée de façon affirmative, est-ce que ce n'est pas « l'argent fait-il le bonheur, point d'interrogation » ? C'est en page une.

**Mme MOLIN-BERTIN** – C'est vrai que c'est du langage un peu parlé, effectivement. Je note.

**Mme DAHAN** – Sinon, je me suis interrogée sur les critères d'évaluation parce que, souvent, dans ce genre de règlement, et j'ai participé, pour ma part, à un certain nombre de concours d'éloquence de ce type, la plupart du temps, on a une liste de critères mais on n'a pas de pourcentage affecté. Et, là, dans votre règlement, vous indiquez 50% sur la façon de s'exprimer et 35% sur le fond, plus 15% de présentation. Même si c'est un concours d'éloquence et qu'on attend d'eux plus une façon d'argumenter, je trouve dommage que le fond ne soit pas plus valorisé que la forme, à savoir la façon de s'exprimer. Et que ce ne soit pas l'inverse. Moi, je me serais attendu à ce que le fond soit à 50 % et la façon de s'exprimer à 35%.

**Mme MOLIN-BERTIN** – Merci de ces remarques mais le fond, justement, sera sujet à interprétation, à subjectivité. Donc on jugera ce critère mais il ne sera pas prépondérant.

**M. KLEIN**– Juste une petite remarque. Sur la forme et le fond, comme le disait Victor Hugo, « la forme c'est le fond qui remonte à la surface ». Donc, en général, il n'y a pas trop de difficultés.

**Mme MOLIN-BERTIN** – Exactement. Merci beaucoup. Par un maître de l'éloquence. Qui est intervenu à l'appui d'une autre maîtresse d'éloquence, d'ailleurs.

**M. VINCENT** – Y a-t-il d'autres observations ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/002** - **Approbation de l'organisation d'un concours de création de vêtements ou d'accessoires de mode avec des matériaux recyclés, qui prendra la forme d'un défilé par le Conseil Municipal des jeunes, ainsi que de son règlement de participation.**

**Mme MOLIN-BERTIN** – Donc je continue sur des concours et, là, c'est l'intergénérationnel et le recyclable qui va être à l'honneur puisque, dans le cadre de la Commission environnement et écologique du Conseil municipal des jeunes, il a été décidé d'organiser un concours de création de vêtements et d'accessoires de mode avec des matériaux recyclés avec un défilé qui aura lieu à Élixa Deroche et qui donnera lieu à l'expression de l'intergénérationnel puisqu'en fait les participants peuvent se constituer soit seuls, soit en groupe. Tout le monde est invité à partir du moment où on a plus de 10 ans. Et, donc, le nom de ce concours de création de vêtements, de ce défilé de mode, c'est « chic et coloré ». On aura un jury qui sera composé de personnes de la vie publique, et également des professionnels de la couture et un élu chargé du développement durable. Cet événement aura lieu le 27 mai. Vous y êtes convié et, donc, je vous demande de bien vouloir approuver le règlement intérieur.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ?

**Mme DAHAN** – Justement, j'allais citer Monsieur PRUNUS parce que, lors du dernier Conseil municipal, il a regretté que, malgré vos propos d'il y a 3 ans, il n'y ait pas de concertation, d'information ou de consultation des autres groupes minoritaires sur un certain nombre de sujets concernant les Bois-colombiens. Moi, à titre personnel, c'est mon troisième mandat, donc je sais comment vous fonctionnez et je ne m'étonne pas outre mesure de la persistance d'un mode de fonctionnement où les minoritaires ne sont pas associés à quoi que ce soit. Et, là, même si, cette délibération, on va voter pour, il n'y a pas de discussion, c'est une très bonne initiative, comme la précédente, du reste, mais il y a un petit point, dans cette délibération, qui montre le mépris que vous avez pour les minorités municipales. Ce mépris réside dans le fait que, dans le règlement intérieur, il est indiqué que les inscriptions au concours débiteront le premier avril. Cette délibération, on la vote le 4 avril. Qu'est-ce que cela aurait coûté d'attendre, juste par respect de la démocratie municipale, que la délibération soit votée et que les inscriptions commencent le 5 avril. C'est la même chose pour la première délibération, sur le concours d'éloquence. J'ai vu, parce que je suis le Conseil municipal des jeunes sur Instagram qu'en fait les inscriptions étaient déjà lancées, etc. Ce qui n'apparaît pas dans le règlement intérieur qu'on a voté ce soir. Mais vous nous avez donné la date de la finale. Mais je trouve, à titre personnel, que cela démontre le peu de cas que vous faites des minorités. Ce sont peut-être de petits exemples, mais cela reflète

réellement la façon générale parce que, pour le coup, cela n'aurait strictement rien changé d'attendre qu'on vote cette délibération et qu'on fasse démarrer les inscriptions au 5 avril.

**Mme MOLIN-BERTIN** – Il n'y a pas du tout de mépris ni quoi que ce soit dans ces dates, c'est juste que, pour des questions pratiques, on a peut-être anticipé les inscriptions et on avait évoqué ce sujet en commission précédant la date du premier avril. Donc, on avait quand même associé l'ensemble des parties prenantes. Merci.

**M. PRUNUS** – C'est une très bonne initiative et, effectivement, l'idée qu'ont ces jeunes, je pense, est particulièrement adaptée aux temps qui courent. Cela m'a amené à deux réflexions sur cette notion de vêtements recyclés, deux réflexions qui n'ont aucun lien. D'abord, peut-être que l'on aurait pu leur proposer d'aller un petit peu plus loin encore dans la démarche. Une fois le défilé achevé, on pourrait très bien, nous, adultes, pour accompagner la démarche, par exemple, faire une mise aux enchères de ces vêtements. Ce qui leur permettrait de récolter de l'argent pour monter ensuite une autre activité. Cela aurait pu, par exemple, être ça. Effectivement, si on l'avait débattu, cela fait partie des choses que j'aurais pu proposer à l'occasion. Et, effectivement, dans ce sens-là, est-ce qu'il y a d'autres initiatives qui peuvent être montées ou que vous souhaitez monter pour accompagner tout ce qui est justement dans cette logique de ressourçage, recyclerie de vêtements et autres qui sont déjà portés par certains Bois-colombiens, à titre privé, sur certains locaux ou commerces ? Est-ce que, demain, vous pourriez envisager que cela soit, aussi, porté d'un point de vue municipal ?

**Mme MOLIN-BERTIN** – Je pense que c'est envisageable.

**M. VINCENT** – Bien sûr.

**Mme CANTET** – La seule chose, c'est que la Ville ne peut pas vendre des vêtements. Une collectivité ne peut pas vendre des choses. Donc c'est via les associations. Et il y a les collectes, aussi, quand même, qui sont mises en place dans les quartiers. Via des associations. Il y a déjà ces démarches qui sont faites. Mais la collectivité ne peut pas se charger de vendre des vêtements.

**M. VINCENT** – Elle peut être moteur et puis, une fois la démarche engagée, on peut effectivement étudier comment, juridiquement, entre guillemets, monter l'opération.

**Mme MOLIN-BERTIN** – On peut soumettre à la sagacité de nos jeunes pour savoir un petit peu comment réutiliser et leur donner une autre vie.

**M. PRUNUS** – Accompagner l'initiative, qui est une très bonne initiative pour aller un peu plus loin.

**Mme MOLIN-BERTIN** – Oui, oui.

**M. PRUNUS** – Et quant à ce qui est d'une solution de ressourcerie, recyclerie, la commune peut effectivement, par contre, aider les associations à mettre un local à disposition ou des choses comme ça, par exemple, sans aller sur la vente. Mais

aider des structures qui sont organisées pour ce faire à aller dans ce genre de démarche. Il y a pas mal de communes qui le font et cela fonctionne assez bien.

**Monsieur le Maire** – On, le fait déjà parce que, même à chaque marché où il y a des jeunes, qui viennent vendre des gâteaux, ceci ou cela, pour les opérations qu'ils montent par rapport à leurs associations, ou autre. Donc, c'est tout à fait possible.

**M. VINCENT** – Y a-t-il d'autres observations ? On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

### **2023/S02/003 - Adoption du règlement de location du château des Tourelles de Bois-Colombes.**

**Mme CANTET** – Je vais vous parler du règlement de location du Château des Tourelles. Le Château des Tourelles est actuellement un espace artistique destiné à organiser des expositions d'œuvres d'artistes contemporains, à développer des actions de médiation culturelle et accueillir des résidents d'artistes. En dehors des périodes d'exposition sur une autre période, si l'événement est compatible avec les activités culturelles en cours, le Château des Tourelles pourra être loué à des particuliers comme à des entreprises. Compte tenu du fait que le Château des Tourelles comprend des éléments patrimoniaux remarquables, il convient de fixer les modalités de sa location. Ainsi, cet équipement pourra être mis à disposition pour l'organisation de différents types d'événements comme vins d'honneur, réceptions, fêtes familiales, réunions, formations, séminaires d'entreprise ou tournages de films et shootings photo. Donc, je vous propose d'approuver le règlement pour la location du Château des Tourelles.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ?

**Mme DAHAN** – Dans le règlement intérieur, il est indiqué, à l'article 5.1, tarif : « la délibération du 4 avril 2023 fixe le tarif de la location du château et modifie l'annexe. À la délibération du 10 octobre 2017, et je n'ai pas vu, dans le Conseil municipal, de délibération sur les tarifs.

**Mme CANTET** – C'était une délibération qui comprenait, je pense, les autres locations de salles. Et comme, là, le Château des Tourelles n'était pas inclus, donc, c'est les références aux autres salles.

**M. VINCENT** – On a voté les différents tarifs de location lors d'un précédent Conseil et, dans ces tarifs de location, il y avait le Château, en perspective de l'avenir. Et, là, on vote aujourd'hui l'adoption du règlement relatif à la location. C'est pour ça qu'on ne l'a pas remis. On aurait pu remettre, effectivement, ...

**Mme DAHAN** – Ce n'est pas comme cela que c'est écrit. La délibération du 4 avril fixe le tarif de la location du château et modifie l'annexe à la délibération du 10

octobre. Parce que, le 10 octobre, on a effectivement voté les tarifs de location de salles municipales, dans lesquels il n'y avait pas le château des Tourelles.

**M. VINCENT** – Vous avez raison. On va rectifier.

**Mme DAHAN** – Et, maintenant, il faut voter les tarifs.

**Monsieur le Maire** – Vous avez raison. On va rectifier, on va supprimer les « tarifs ». Je le répète, on ne vote là que le règlement. D'autres observations ?

**Mme DAHAN** – On devait juste enlever ce morceau de phrase.

**Monsieur le Maire** – C'est fait. C'est comme si c'était fait.

**M. PRUNUS** – Juste pour savoir, du coup, c'est quoi le tarif ?

**Mme CANTET** – Je peux vous donner les informations. Il y a 2 tarifs. Avec office ou sans office. A la demi-journée ou à la journée complète. Donc 6h ou 12h. Donc, la demi-journée avec office c'est 802 euros. La journée complète, c'est 1.605 euros. Avec des coûts supplémentaires si dépassements d'horaires exceptionnels à 134 euros. Et, sans l'office, la demi-journée, c'est 736 euros. Et, la journée complète, à 1.473 euros. Avec le coût horaire supplémentaire, donc sans l'office, à 123 euros.

**M. VINCENT** – On passe au vote. Qui est pour ? Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

#### **2023/S02/004 - Adoption du règlement intérieur du château des Tourelles.**

**M. VINCENT** – Maintenant on va s'intéresser au règlement intérieur du Château avec Valérie DELAMARE.

**Mme DELAMARE** – Bonjour à tous. Donc, c'est le règlement intérieur du Château des Tourelles. Il en faut un, bien sûr, déjà pour la mise à disposition des visiteurs mais également pour les artistes qui exposent. Il en faut un, aussi, pour les artistes futurs en résidence. Et ce sont les conditions d'accès à l'utilisation du château, les règles de sécurité et le comportement attendu pour chaque visiteur et usager des actions culturelles qui s'y déroulent, les dispositions en vigueur en termes de responsabilité d'assurance, de droit à l'image, et de protection des données personnelles. Cela permet donc d'établir les règles claires qui permettent de prévenir les incivilités et les dégradations et de permettre aux agents de le faire respecter, notamment pour les visiteurs. Voilà en gros.

**M. VINCENT** – Est-ce qu'il y a des observations ? Non ? On passe au vote, qui est pour ? Contre abstention ? Merci beaucoup.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

**2023/S02/005 - Approbation d'un modèle de convention relative à la participation des artistes-exposants lors de l'évènement des Carnettistes. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

**Mme DELAMARE** – La délibération suivante concerne l'exposition que nous allons avoir, au mois de mai, concernant les carnettistes et en lien avec les Olympiades culturelles. Et, donc c'est l'approbation du modèle de convention pour ces artistes.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Qui est pour ? Abstentions ? Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/006 - Approbation d'un modèle de convention relative aux artistes en résidence au château des Tourelles et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.**

**Mme DELAMARE** – Ma dernière délibération concerne l'approbation d'un modèle de convention pour les artistes en résidence. Comme vous le savez, c'est la troisième phase de l'ouverture du Château et nous allons maintenant avoir des résidences d'artistes. Et c'est le modèle pour la Convention avec ces artistes. Et, en lien, nous avons donc les deux appels à projets puisqu'il va y avoir les deux résidences. L'une en lien avec le Festival Animart et l'autre en lien avec l'exposition Arts et Science.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Qui est contre ? Pour ? Abstention ? Merci beaucoup.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/007 - Communication du rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) pour l'année 2022.**

**M. VINCENT** – Anne-Christine JAUFFRET.

**Mme JAUFFRET** – Je vais laisser la parole à Laure DE LA RONDE.

**Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE** – Merci, Anne-Christine. Je vais vous présenter de manière synthétique le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité qui a eu lieu le 13 mars dernier. Déjà, on va parler de la voirie. Par rapport à la voirie, on a deux places PMR qui ont été créées. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a 22 rues qui sont désormais équipées de feux avec caissons sonores. Ces rues sont donc désormais adaptées aux personnes déficientes visuelles. Au niveau des ERP, des établissements recevant du public, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité

programmée, on a un ensemble de travaux d'aménagement qui ont été effectués. Sur 21 établissements municipaux répertoriés, on en a 15 qui sont désormais conformes. En 2022, on a eu la rénovation de l'hôtel de ville avec l'installation de l'élévateur PMR et également de l'ascenseur. Pour ces 2 installations, la dépense globale a été de 200.000 euros. Le château des Tourelles est également pourvu d'un ascenseur PMR, aujourd'hui. On a également la nouvelle maison de la petite enfance, A Tire-d'Aile, la crèche A petits pas, et l'accueil de loisirs Élixa Deroche, qui ont pu ouvrir leurs locaux et proposer des locaux adaptés à l'accueil de tout public. Et on a également 3 gros chantiers. La réhabilitation Paul-Bert, Jules-ferry et, également, la rénovation de l'Hôtel de ville.

En termes, aussi, d'accueil, information et accès au service public, à la direction de l'action sociale, on a également eu un gros chantier au niveau du CCAS avec l'intégration d'une nouvelle personne en 2020, la référente sociale des personnes handicapées, Morgane FROUX, qui assure un suivi individuel. 216 rendez-vous en 2022 et 85 visites à domicile. Elle a mis en place également des actions partenariales et elle met en place, également, un gros travail transversal avec tous les services de la Ville. Pour les sorties et activités du CAS, on a 27 sorties socioculturelles qui ont été organisées en 2022 et également des ateliers d'information, prévention, santé, culture, vie quotidienne, qui ont été également proposés. On a aussi une nouveauté qui est apparue en 2022 avec le café des parents. Le café des parents c'est un lieu convivial où les parents d'enfants handicapés peuvent se rassembler et, en fait, on a des réunions thématiques qui sont organisées, une fois par mois, au sein du CCAS. En 2022, on a 10 séances qui ont eu lieu. Et avec pas mal de monde. Donc, c'est une action qui continue sur l'année 2023 et sur les futures années. Au niveau de la coordination handicap, on a eu beaucoup de travail sur la coordination puisque, aujourd'hui, on a des acteurs du territoire qui se réunissent régulièrement pour échanger des informations, étudier des situations individuelles complexes. Donc, on a des réunions trimestrielles qui se poursuivront sur 2023.

On a également un dispositif qui a vu le jour l'année dernière, qui s'appelle Accès libre, qui est une start-up d'État. Il y a eu deux vacataires qui ont procédé à une collecte d'informations d'accessibilité dans chaque ERP de la ville. Donc on a 52% des ERP de la Ville qui ont été enregistrés sur l'application. Et on va continuer ce travail cette année et les années à venir.

Au niveau de la direction du développement éducatif, sportif et culturel, on a une commission interservices Handicap qui a été décidée et qui permet de nommer des référents handicaps au sein de chaque service. Donc, ça, c'est une grande nouveauté, au niveau de l'enseignement, de la culture, de la petite enfance, l'enfance et le CCAS.

On a également diverses actions. Donc la semaine du sport et handicap. C'est la quatrième édition cette année, en 2022, qui s'est déroulée, en décembre dernier. Les classes de CE2 et CM2 ont pu découvrir des disciplines sportives handisport. Le braille, le basket fauteuil, le handigym. On a également le service enseignement qui s'est inscrit dans une volonté d'adapter les classes découvertes aux besoins spécifiques de certains enfants et d'intégrer une dimension inclusion dans l'attribution des subventions sur des projets culturels. On a une enveloppe de 300 euros, par

exemple, qui a été accordée à l'ULIS Pierre Joigneaux pour l'achat de matériel sensoriel adapté aux troubles du spectre autistique.

Sur le service Jeunesse, le CMJ a participé grandement sur la livraison de paniers de paniers gourmands à domicile pour les seniors inscrits au CCAS. Et, au niveau du service enfance, on a des formations qui ont été proposées par le service d'accompagnement d'insertion sociale, le SAIS 92, et qui a permis l'accueil du SAIS le 10 mai dernier, à Bois-Colombes, pour une journée de formation sur l'accueil des enfants porteurs du trouble DYS en centre de loisirs.

Pour le service petite enfance, au sein des crèches, on a eu une mise en œuvre de mesures nécessaires à la bonne adaptation et au bien-être des enfants et la mise en place de mesures inclusives pour les enfants en situation de handicap. Au niveau de la direction de l'action culturelle, on a eu une grosse action avec le Festival Imago qui a permis de proposer une action de programmation culturelle axée sur le handicap et la création contemporaine.

Et, au niveau des ressources humaines, on a accueilli, dans le cadre du duo day, le 17 novembre dernier, un jeune stagiaire en situation de handicap. Ce dernier a effectué un stage d'une journée au cabinet de Monsieur le Maire. Et, au niveau de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, dernière chose, on a 42 agents répondant à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et le taux de 6% est donc atteint au sein de la collectivité. Donc, on continue un gros travail de transversalité sur le handicap. L'idée, c'est de poursuivre la coopération des services en 2023. On a d'autres projets à venir qui vont commencer sur cette année. Des projets de formation en langue des signes française et la réalisation d'un outil de communication en Facile à lire et à comprendre. Une programmation, également, de sorties par le CCAS accessibles aux PMR. Et, on va reprendre les conférences publiques sur le handicap avec les thématiques que vous avez pu aussi découvrir sur les années précédentes. On va reprendre ces conférences incessamment sous peu. Donc je crois que j'ai fait un point synthétique à peu près sur cette commission.

**M. VINCENT** – Il y avait tellement de choses à dire que la synthèse a été un petit peu longue. Mais c'est vrai que le travail effectué est remarquable. Je crois qu'il faut remercier à la fois les élus qui ont participé et tous les services qui ont suivi l'impulsion donnée par les élus. Moi, j'ai été assez « bluffé », lors de la commission à laquelle j'ai participé de voir dans le détail, un petit peu plus que ce qui a été dit ce soir, tout le travail qui a été fait. Y a-t-il des observations ?

**M. MBANZA** – Effectivement, c'est un long travail. Là, c'est très clair, c'est très net, il y a un diagnostic qui a été fait de la situation que nous vivons. Il y a des objectifs qui sont fixés, des moyens de contrôle. Donc, vraiment, il n'y a rien à dire. Ma seule remarque, c'est que ça a commencé en 2016 et, malheureusement, ça c'est une chose qu'on devrait faire en début de mandat. Et, Monsieur RÉVILLON, votre mandat, il a commencé en 95 et, donc c'est quand même 21 années de perdues. Malheureusement. Après, il vaut mieux tard que jamais. Donc je tiens à souligner les progrès et les efforts mais, quand même, aussi, souligner le temps perdu. Moi, je me rappelle d'une époque où, lorsqu'il y avait la Scène au handicap, on avait cette rampe d'accessibilité à la mairie et quand l'activité s'est terminée, cette rampe était partie. Donc, c'était une autre logique. Heureusement, on est passé à une nouvelle

logique, beaucoup plus constructive, beaucoup plus positive. Vous le savez, quand je ne suis pas content, je le dis, et quand je suis content, je le dis. Donc, là, j'ai dit les deux. Dans tous les cas, bravo pour ce travail accompli, à tous les fonctionnaires et aux élus.

**Monsieur le Maire** – Mais je pense que vous vous trompez si vous ne pensez pas que, depuis le début, je pensais au handicap. Parce que, contrairement à ce que vous pouvez dire, on a peut-être mis du temps à mettre des choses en place parce qu'il y en a certaines qui sont difficiles à faire. Mais de toute façon, j'ai toujours pensé que le handicap était quelque chose dont on devait tenir compte au niveau de la commune. Merci pour vos observations.

**M. PRUNUS** – Merci pour ce résumé. Beaucoup de choses sont faites et c'est très bien. Juste deux questions. Sur les actions menées, entre autres, ce qui est mis à disposition de supports faciles à lire et à comprendre, est-ce que vous avez envisagé la version du site web de la municipalité ? C'est une grande source d'information pour beaucoup. Et, sans malice, vous avez parlé de 22 feux adaptés d'un point de vue sonore. Peut-être que vous avez un ordre d'idée du nombre de feux sur la commune pour que l'on se rend compte de la proportionnalité et de ce que cela coûte quand on en met un en place.

**Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE** – Sur le web, je sais qu'il y a des projets d'adaptabilité mais ce n'est pas encore effectué. Mais on en a parlé. On a parlé beaucoup, aussi, d'adapter le journal. C'est-à-dire créer un journal audio. Donc, ça, c'est en cours. Sur le site internet, c'est un deuxième chantier, mais chaque chose en son temps. Déjà les supports on va dire journalistiques. Et puis, après, le web. Mais, évidemment, c'est quelque chose auquel on pense et on en a déjà parlé avec la communication. Donc ce sera fait à plus long terme au niveau du web. Mais il y aura quelque chose de fait en termes d'adaptabilité, ça, c'est sûr. D'accessibilité.

**M. CLAUSMANN** – Je veux juste rebondir, du coup, sur ce que disait Laure. En effet, c'est dans les projets. Après, c'est quelque chose qui est compliqué à mettre en place. Nous avons déjà des nouveautés qui sont arrivées sur le site internet de la Ville, qui vont arriver aussi prochainement pour d'autres projets comme sur le journal et bien sûr que c'est dans nos têtes d'adapter ces nouveaux supports de communication aux personnes handicapées. Après, bien sûr, comme disait Laure, on en parle, on essaie de voir comment on peut l'intégrer à toutes les nouveautés qui sont apportées au cours des mois. Et donc on reviendra sûrement avec d'autres projets.

**Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE** – Mais là l'idée c'est déjà de consolider le site Internet actuel et, après, de travailler sur ces questions-là.

**M. VINCENT** – Sur les feux tricolores, on a une vingtaine, à peu près, de carrefours à feux tricolores sur la commune et le coût d'installation n'est pas très élevé. On vous le donnera. C'est plus des questions techniques que financières, je pense. Et on vous répondra de façon plus précise. D'autres observations ? On ne passe pas au vote, on en prend donc acte. Et Gaël BARBIER a la parole.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

-oOo-

**2023/S02/008 - Bilan des cessions et des acquisitions immobilières opérées sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes durant l'année 2022.**

**M. BARBIER** – Nous vous avons présenté dans le dossier le bilan des mutations immobilières réalisé, comme vous le savez, avec l'établissement public foncier d'Ile-De-France (EPFIF). Donc, il vous est demandé de prendre connaissance de ce bilan qui récapitule les actes notariés signés, des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville et par l'EPFIF dans le cadre de la convention d'intervention foncière conclue en 2022.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Il y a vote sur cet examen.

**M. MBANZA** – Oui, excusez-moi je pense qu'il y a une petite erreur dans le rapport puisqu'il est question du 54, rue des bourguignons, un coup 53 et, si je ne me trompe pas, 54 c'est Asnières, et 53 c'est Bois-Colombes. Ou c'est l'inverse. Ah non, ce n'est celui-là. Excusez-moi. J'aurais dû me taire. Excusez-moi, je me suis trompé. Je n'ai rien dit.

**M. VINCENT** – D'autres observations ? donc on passe au vote qui est pour ce rapport ? Contre ? Abstention ? Merci. La parole est pour un petit moment à Benoît MAINGUY.

Délibération adoptée à :

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

**2023/S02/009 - Avis sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur Percepteur pour les opérations financières de la Commune pour l'exercice 2022.**

**M. MAINGUY** – Bonsoir à tous, je vais essayer d'être bref et d'aller à l'essentiel. Donc on a une première délibération d'avis sur le compte de gestion de Monsieur le receveur percepteur pour les opérations financières de la commune pour l'exercice

2022. Donc c'est un état des lieux de la clôture de 2022 au 31 décembre. On avait un résultat de clôture de 10.4 millions d'euros en fin 2021. Donc on a un résultat de l'exercice 2022 de 1000.679 euros, qui se décomposent en 3,2 millions d'euros de fonctionnement et moins 1,5 million d'euros d'investissement. Et, donc, on a un résultat de clôture cumulé de 6.109.000 euros, dont 5,5 millions d'euros de fonctionnement et 559.000 euros d'investissement.

**M. VINCENT** – Des observations ? On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Délibération adoptée à :

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

### **2023/S02/010 - Approbation du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022.**

**M. MAINGUY** – Donc, la délibération suivante, c'est l'approbation du compte administratif 2022. On a deux options. La première, ce serait de voter directement et la deuxième ce serait que je vous fasse une petite présentation pour vous en parler. Je vous propose de passer sur cette deuxième option assez rapidement. Donc, le compte administratif 2022 est en ligne avec nos engagements. Malgré une situation qui est toujours assez compliquée. Depuis le début de ce mandat, effectivement, on a eu le COVID, on a ensuite l'inflation et la guerre en Ukraine, puis la crise énergétique. Donc on a, au global, des dépenses totales qui ont été réalisées à hauteur de 75,6 millions d'euros, dont 16,6 d'investissement et 59 de fonctionnement. On a donc réalisé quasiment la totalité du fonctionnement qui était prévu et, sur l'investissement, on en a réalisé une bonne partie. On a un bon taux de d'exécution. A noter que l'on a été assez perturbé par la période COVID sur les taux d'exécution des travaux puisque les travaux ont été ralentis dans la période de COVID par toutes les contraintes qu'on a eues. Et, donc, là, on a repris de façon normale, on va dire, nos investissements. Les engagements ont été tenus, la situation financière est très saine. Les dépenses sont maîtrisées. On n'a pas de hausse d'impôts, toujours pas, pour la dix-neuvième année consécutive. Et, à la grande différence d'un certain nombre d'autres villes, en ce moment, on a une baisse de l'endettement et une capacité d'investissement préservée, voire même augmentée puisque, je ne sais pas si vous avez vu mais, hier, il y a eu un événement important puisqu'on nous a remis une subvention sur du fonds vert de l'État, donc pour des éclairages publics. Et, donc, vous voyez qu'on on est à l'affût de toutes les opportunités qui permettent de développer Bois-Colombes et de de préserver les ressources de cette ville. Donc,

malgré des vents contraires, puisqu'on a une baisse de 10% des dotations de l'État, à nouveau, donc 1,450 millions d'euros au lieu de 1,6 l'année précédente. Bien sûr, une très forte hausse des taux d'intérêt qui nous impacte, aussi. Donc on voit que le l'OAT à 10 ans est passée de 0,23% à 2,8%. Donc on est fois 10 sur les taux d'intérêt. Et une inflation de 5,2 %. Sur le fonctionnement, donc, on maintient notre excédent de fonctionnement. Encore une fois, l'excédent de fonctionnement c'est notre bonne gestion. C'est ce qui nous reste de nos recettes, une fois qu'on a payé toutes nos dépenses. Donc c'est notre épargne. C'est ça qui nous sert à investir pour l'avenir, à développer notre ville. Donc, on a des dépenses 2022 qui sont à hauteur de 59 millions d'euros et des recettes à 62 millions d'euros. Un solde d'exécution de 3,2 millions d'euros. Pour rentrer un peu dans les sujets, donc les recettes de fonctionnement, on a un retour à la normale. Vous voyez qu'on était à 59 millions d'euros de recettes en 2019. Que ces recettes avaient été amputées par la crise COVID en 2020, 2021. Et que, en 2022, elles sont à un niveau qui a été une année, on va dire, quasiment normale. Notamment, les produits des services avaient été significativement impactés, notamment la restauration, le périscolaire. Donc tout cela est revenu à la normale. On a aussi des droits de mutation qui sont très dynamiques, qui témoignent d'un marché de l'immobilier qui, sur Bois-Colombes est dynamique, et donc de l'attractivité de la ville de Bois-Colombes. Et puis, on a cette attribution de compensation de la MGP qui est figée. Donc, là, malheureusement, pour Bois-Colombes, c'est une décision qui a généré une perte de recettes puisque, si on avait la dynamique précédente sur ces revenus, on aurait quasiment, je crois, 700.000 euros de recettes en plus. Donc ce mode de fonctionnement depuis 2016 nous prive de certaines ressources. Les subventions sont stables au niveau de la caisse d'allocations familiales et du Département du 92 qui nous aident très fortement dans nos actions et qui nous soutiennent. Et, donc, comme je l'ai évoqué, les dotations de l'État qui diminuent d'année en année.

Sur les dépenses de fonctionnement, donc, elles sont à 59 millions d'euros. On a des dépenses courantes qui ont été très bien contenues, malgré la hausse de l'énergie, malgré les différentes inflations sur l'alimentation, sur la restauration scolaire et autres. On a des dépenses courantes qui sont inférieures à ce qu'on avait prévu au budget, à 10.774.000 euros. Sur les charges de personnel, là aussi, je tiens à féliciter l'excellent travail qui a été fait par l'ensemble des services et mes collègues sur la maîtrise des dépenses puisqu'on avait un budget à 29,6 millions d'euros et que l'on atterrit à 29,5 millions d'euros. Donc, on est vraiment dans de la précision d'horlogerie. Les prélèvements sur la fiscalité, là, c'est notamment tout ce qui est reversement fonds de péréquation et autres. On est à 7,2 millions d'euros. Donc c'est relativement stable. Les subventions contingentes, participation, 4,6 millions d'euros et nos frais financiers continuent à baisser puisqu'on se désendette. Et, donc, comme on se désendette on paye moins d'intérêts sur notre dette. Sur la partie excédent, il y a une petite coquille. Les recettes, on voit qu'elles repartent à la hausse en même temps que les dépenses, qui suivent effectivement les éléments d'inflation.

Les résultats d'investissement, donc, là, on a des dépenses 2022 qui sont à hauteur de 16,6 millions d'euros, comme on l'évoquait tout à l'heure. Des recettes qui sont un peu inférieures. Donc, là, il y a des effets de timing, aussi. C'est à dire qu'il y a des fois où on a des subventions associées à des dépenses d'investissement qui sont perçues l'année d'après et qui ne sont pas perçues au même moment où les

dépenses ont été réalisées. Ce qui fait qu'on a un excédent des restes à réaliser de 1,7 millions d'euros. Donc, on a plus de recettes à percevoir, notamment, des subventions donc de plus 1,7 million d'euros et on a un déficit d'exécution. Cela se règlera cette année, normalement, avec la réalisation des restes à réaliser. C'est un résultat cumulé donc positif de 2,2 millions d'euros.

Sur les investissements, pour vous donner concrètement des éléments tangibles, le Château des Tourelles, donc, a été a été livré. Sur cette année 2022 cela représentait 900.000 euros. Le Centre Elisa Deroche également, un million d'euros. La crèche A tire-d'aile, 2,7 millions d'euros et les rues Victor Hugo et Général Leclerc dont vous avez quelques photos illustratives, 3,4 millions d'euros pour les rues Victor Hugo et Général Leclerc.

Pour les dépenses réelles d'investissement, donc, vous voyez, sur le petit graphe, en bas à gauche, et sur les chiffres que l'on a eu effectivement un petit trou d'air sur 2020 et 2021. Bien sûr, les chantiers ont été arrêtés avec les confinements. Donc cela a touché l'ensemble de l'activité de travaux partout en France et donc cela n'a pas épargné Bois-Colombes. Et vous voyez qu'on est revenu à un niveau tout à fait classique, on va dire, de l'année 2018, 2019.

Pour les dépenses d'équipement, on est sur le même le même sujet. Le remboursement de la dette, donc on a un remboursement de 4,2 millions d'euros. On a donc une dette de 49,6 millions d'euros. Pour le financement de l'investissement vous avez les différentes sources de financement. On a 6 millions d'euros d'affectation de résultats 2021. Des subventions, notamment le Département 92, la MGP, la Région, l'État, le SIPPAREC, l'Europe. Vous voyez qu'on on va solliciter l'ensemble des acteurs. Et, notamment, on a touché, sur les fonds européens, tout ce qui sert à financer la géothermie. Alors il y a un effet retard, quand même, puisque la géothermie a été livrée depuis quelques temps. Mais les fonds européens, les voies de l'Europe sont parfois impénétrables. Donc on a eu quelques affres pour récupérer mais on récupère bien les fonds et on a eu également des cessions de biens à hauteur de 2,6 millions d'euros, principalement sur la zone Pompidou. Et 1,7 millions d'euros de dotation aux amortissements et 1,3 millions d'euros FCTVA. En termes de ratio, on maintient l'épargne brute à 6 millions d'euros. Donc, on a l'historique de l'épargne brute qui était évoquée tout à l'heure. Donc à hauteur de 10%. C'était notre objectif. Donc on atteint notre objectif.

Une épargne nette qui nous permet des nouveaux investissements. Donc, l'épargne nette, c'est ce qui reste une fois qu'on a remboursé la dette. Donc, on a 1,8 million d'euros d'épargne nette et on voit qu'on a une capacité d'investissement, si on additionne l'ensemble des leviers, en fait, qui nous permettent d'investir, des ressources d'investissement au-delà de notre épargne nette, à savoir nos subventions d'investissement FCTVA, taxe d'aménagement, cession d'immobilisations et les autres recettes, à hauteur de 9 millions d'euros donc qui est très en ligne avec notre ambition. Notre capacité de désendettement a été augmentée, quelque part, puisque l'on a réduit la durée de désendettement. On a réduit à 8,3 années. Ce qui est un très bon ratio. L'objectif, c'est d'être en dessous de 12 ans. On y est largement. Donc c'était les principaux éléments que je pensais utile de partager avec vous ce soir.

**M. VINCENT** – Merci pour cet exposé clair et didactique. Y a-t-il des observations ?

**M. MBANZA** – Je vais être bref parce que c'est une redite de ce que j'ai pu dire lors du budget primitif. Effectivement on voit bien que, sur la forme, le budget va mieux. On s'éloigne un peu d'une situation qui était, pour ne pas dire catastrophique. Donc même si la monture est bonne, après, cela dépend d'où on veut la mener. Et, donc, je vais encore faire un petit point sur l'investissement de la commune pour tout ce qui concerne la transition écologique. Je pense qu'on pourrait vraiment s'inspirer fortement de ce qui a été fait ailleurs. Faire un clair diagnostic de l'état de la ville, donner des objectifs clairs et précis et, ensuite, des moyens de contrôle pour voir ce que l'on a fait de bien et ce qui a changé, ce qui peut s'améliorer ou être perfectionné. Je pense que c'est une bonne méthode. Le travail est sérieux pour tout ce qui concerne l'inclusion dans notre ville et je pense qu'on devrait s'en inspirer fortement pour la transition écologique. Sinon, après...

**M. VINCENT** – Sans vous interrompre, Monsieur MBANZA, Benoît a fait allusion au Fonds vert, à la subvention que nous avons eue dans le cadre du Fonds vert. Nous avons eu 775.000 euros par rapport à un objectif de modifier et changer notre parc d'éclairage public. Si l'Etat nous a accordé cette subvention de 775.000 euros, vous imaginez bien que c'est parce que le dossier qu'on leur a fourni a fait état d'un diagnostic précis, d'études précises, accompagnés par un cabinet, tel que vous le décrivez. Donc, la méthodologie que vous décrivez, on n'a pas attendu que vous nous le disiez en Conseil municipal pour le faire.

**M. MBANZA** – Sans le faire, vous m'avez quand même coupé. Non, ce n'est pas la même chose dans le sens où, là, c'est sur une chose précise. Et, là, la transition écologique, ce n'est pas que l'éclairage. Donc, là, vous ciblez sur ce qui est fait pour mieux montrer ce qui n'est pas fait. Donc la transition écologique, c'est global, ce n'est pas que l'éclairage, c'est l'isolation, c'est pas mal de choses, on n'a pas le temps de tout décrire.

**Monsieur le Maire** – Il y a deux autres dossiers importants avec des sommes beaucoup plus fortes qui sont déposés au niveau des fonds verts. Et qui doivent être regardés comme pour les autres communes.

**M. MBANZA** – Effectivement, comme me le souffle ma voisine, Madame DAHAN, vous devriez faire une formation sur les budgets verts. Je pense que cela pourrait vraiment apporter un souffle nouveau et une vision différente. Juste pour dire que, sur la forme, quand je dis que ça va mieux, il y a quand même encore une petite trace du passé, quand même. Cette tâche qui est indélébile. Sur les emprunts toxiques, on bénéficie quand même de 600.000 euros pour sécuriser un fonds, un prêt quand même assez toxique qui peut nous exploser à tout moment à la figure comme une bombe à retardement. Parce que si on dit que c'est versé sur 13 années pour sécuriser, ce prêt pas très stable, c'est quand même que, voilà, la situation n'est pas non plus totalement assainie. Donc je pense que c'est une bonne chose quand même que ce soit encore là, pour prendre une leçon du passé, et prendre de bonnes habitudes et pour ne pas retourner dans ces travers qui nous collent encore aujourd'hui à la peau.

**Mme MARTY** – J'avais juste une remarque un petit peu générale sur la dotation de l'État aux communes, de manière assez générale. En 2022, le montant de la DGF est resté stable. Il est vrai que, pour la moitié, les communes ont vu leur DGF progresser, alors que l'autre moitié voyait la dotation baisser. Alors, évidemment, Bois-Colombes, comme beaucoup d'autres communes des Hauts-de-Seine, sa DGF a baissé parce qu'avec des recettes fiscales plutôt dynamiques ainsi qu'un droit de mutation aussi extrêmement dynamiques, il y a un phénomène de rééquilibrage. C'est le phénomène de péréquation. Donc, effectivement, quand on parle de baisse des dotations pour les communes, ça dépend pour quelle commune. Cela me paraît important de le préciser. Il est vrai qu'il y a un problème de péréquation entre les villes, les communes de l'Est et de l'Ouest parisien. Je pense qu'il devrait y avoir probablement une étude et une réflexion là-dessus. Je termine juste. Concernant la dotation de fonctionnement en 2023, qui est prévue dans le projet de loi de finances, elle est portée de 210 à 320 millions d'euros. Donc, on a un effort qui est très important, qui devrait permettre le maintien ou la progression, en tout cas, pour la moitié des communes et un tiers, en tout cas en 2023, si rien n'avait été fait. Donc, il y a quand même un effort encore considérable de l'État sur la dotation aux communes. Donc c'est vrai que cette vision toujours un petit peu qu'on entend à chaque fois ici en disant qu'elle baisse chez nous, c'est parce que, effectivement, par ailleurs, dans d'autres communes, elle progresse.

**M. MAINGUY** – Madame MARTY, je ne crois pas que les coûts de travaux à Bois-Colombes aient baissé. Je ne crois pas que les coûts de restauration aient baissé. Je ne crois pas que les coûts de personnel aient baissé. Et je ne pense pas que l'on ait eu un traitement particulier. Le 92 est un Département où, effectivement, il y a aussi des choses qui coûtent cher en termes de fonctionnement et, donc, quand aujourd'hui l'État fait le choix de baisser notre dotation de fonctionnement, il fait le choix d'appauvrir la Ville de Bois-Colombes. Alors c'est un état de fait, nous, on ne peut pas s'en satisfaire, donc c'est normal qu'on le souligne. Après, quelque part, chacun doit assumer ses responsabilités. Aujourd'hui, l'État appauvrit Bois-Colombes et nous, on en fait ce constat. Et on se dit que l'on fait, nous, les efforts. Il y a beaucoup de villes qui ne font pas les mêmes efforts que ce qu'on fait et, malheureusement, nos efforts, ils servent à compenser, on va dire, le manque d'efforts d'un certain nombre d'autres villes. C'est un constat qu'on fait. Après, en termes de bilan fiscal vous avez vu qu'on a parlé tout à l'heure de la péréquation. On a plus de 7 millions d'euros, 1,4 de dotation de l'État. Donc il faut quand même donner aux Bois-colombiens la vision qu'avec leurs impôts ils payent chaque année presque 6 millions d'euros, pour les autres villes, les autres cotisants, avec leurs impôts de la Ville de Bois-Colombes. Je ne parle pas des impôts État, je ne parle pas des impôts de tout le reste. Mais, là, sur les impôts locaux qui sont censés financer les infrastructures locales, tout ce qui est en local, on finance des infrastructures d'autres villes.

**Mme MARTY** – Certes, cela fait partie, un petit peu, de la logique d'un État et il est logique, quand même, que certains rééquilibrages se fassent entre certaines communes. Nous avons une fiscalité relativement dynamique avec des droits de mutation, effectivement, comme toutes les autres communes des Hauts-de-Seine. C'est une vérité. Après, que, sur la péréquation, il puisse y avoir des ajustements à faire, probablement. En tout cas, en Ile-de-France, c'est certain.

**M. PRUNUS** – Juste pour rebondir sur le propos. Merci de cette petite remarque sarcastique. Donc, je rebondis, effectivement, sur les points que vous avez signalés dans votre discussion avec Monsieur MBANZA, je crois, Monsieur le Maire, sur tous les éléments qui sont donnés lorsque vous allez chercher ces fonds verts. Vous avez parlé de dossiers précis, je note, d'études, d'audits environnementaux, qui vous ont permis d'aller déposer ce dossier. On est ravi de l'apprendre. On a une commission qui est censée discuter des éléments environnementaux, et on n'en n'a jamais entendu parler. Là aussi, un partage nous serait utile. En plus, comme il n'y a pas de commission, ça va plus vite, c'est sûr.

**Mme DAHAN** – En page 23 du rapport, vous faites état du montant total des subventions, contingents et participations versées en 2022. D'un montant total de 4,28 millions d'euros. Et, lorsqu'on regarde attentivement, on voit que, au titre de la DSP du centre aquatique, on est passé de 944.000 euros en 2021 à 1.697.236 euros.

**M. MAINGUY** – Oui, effectivement, vous avez raison, vous avez bien vu. C'est lié à la mise en place de la nouvelle délégation de service public et à certains coûts d'installation qu'on a dû supporter. Et, d'ailleurs, c'est d'autant plus notable qu'on ait réussi à tenir notre exécution dans le contexte de quelques imprévus, comme ça. Parce que, initialement, effectivement, on avait mis un budget plutôt stable et, dans le cas de discussions qui sont assez techniques sur la mise en place d'une nouvelle DSP, les éléments à mettre en œuvre, il des coûts à prendre en charge dès le début sont apparus.

**Mme DAHAN** – Mais, concrètement, c'étaient des coûts de quoi ? Parce que ça fait quand même le double.

**M. MAINGUY** – C'est des coûts de démarrage.

**Mme DAHAN** – Des coûts de démarrage ?

**M. MAINGUY** – Oui. En fait, au démarrage, ils mettent des nouvelles équipes. Il y a eu un changement de prestataire. Donc c'est assez fréquent. Il y a tout, le fonctionnement à mettre en place, les travaux aussi à lancer. Les travaux eux-mêmes sont payés en investissement, mais il y a quand même pas mal de travaux à lancer. Des réfections. Il me semble que c'est en travaux actuellement. Je suis passé devant il n'y a pas longtemps.

**Mme DAHAN** – Mais ce n'est pas le délégataire qui a la charge de ces personnels de ces travaux ?

**M. MAINGUY** – Il y a le profil de dépenses, effectivement, me rappelle Dominique VILLENEUVE, notre directeur des Finances. Le profil prévoyait dans la précédente DSP, qui était assez longue, qui durait 20 ans, un profil plutôt dégressif au fil du temps. Et, là, effectivement, on a estimé en revoyant, c'est vrai que cela me revient, en revoyant la DSP, on a estimé que l'on pouvait supporter un profil qui était dégressif également, cette fois-ci, et donc qui supposait une mise en place. Donc, tout cela se cumule. Il y a des frais de mise en service et puis un profil de dépenses qui est un peu plus fort sur la première année. Mais, au global, on est sur des

dépenses qui ne sont pas plus importantes et on va avoir un deuxième bassin ce qui est quand même assez intéressant pour les Bois-colombiens.

**Mme DAHAN** – Mais est-ce que cela veut dire qu'on va être de l'ordre de 1,6 million d'euros tous les ans, à l'avenir ?

**M. MAINGUY** – Non. Je vous dis qu'au global on sera sur un profil de dépenses qui sera à peu près similaire. Sur la totalité de la durée on sera sur des dépenses de fonctionnement qui seront similaires.

**M. VINCENT** – Cela va se lisser au fur et à mesure du déroulement. D'autres observations ?

**Mme DAHAN** – Page 25, vous évoquez les pénalités SRU. En 2022, on est à 541.028 euros. Je n'ai pas trouvé l'arrêté de 2023. Donc je suppose qu'il n'est pas encore sorti. Et je rappellerai que, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, on est à 19,46% de logements sociaux. Contre 12,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La différence est quand même assez peu significative. C'est les chiffres de l'État, c'est l'Open data de l'État.

**Mme JAUFFRET** – Je vous envoie demain, si vous voulez, les vrais chiffres. Mais on n'est pas passé de 12 à 19 en une année.

**Mme DAHAN** – Non. De 19,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 19,46. Pardon. C'est moi.

**Mme JAUFFRET** – On avait compris 12%. Là, oui, effectivement, vous avez raison.

**Mme DAHAN** – Là, je vous féliciterais si vous passiez de 12 à 19 en une année. L'arrêté pour 2023 n'est pas paru mais on a budgété 550.000 euros. Et donc je rappelle juste que, depuis la loi SRU, sur le total, la Ville a donc payé en pénalités, parce qu'elle ne respecte pas les objectifs qui lui sont attribués, 2.513.517 euros de pénalité. Je pense qu'on aurait pu faire beaucoup plus. Beaucoup d'investissements

**M. MAINGUY** – Qu'est-ce que vous proposez, Madame DAHAN, vous voulez qu'on rase des quartiers de la ville pour faire des tours de logements sociaux ?

**Mme DAHAN** – Non pas des tours de logements sociaux, mais je vois qu'il y a une certaine dynamique puisqu'il y a un certain nombre d'immeubles qui sont préemptés pour faire du logement social. Je pense surtout qu'on n'a pas du tout anticipé. Mais cela ne date pas de cette mandature-là, cela date des mandatures antérieures. Le fait de raser des barres sans en construire en parallèle, cela nous a fait perdre du logement social. La barre du 38 rue Armand Lépine. Oui, ce n'est pas joli le nom, une « barre », mais c'était à un ensemble de logements sociaux qui était extrêmement important. Il y a des villes comme Gennevilliers qui font ce qu'on appelle des « opérations à tiroirs », c'est-à-dire que pour éviter de baisser le nombre de logements sociaux ou de faire déménager des gens qui sont dans des logements sociaux, lorsqu'ils détruisent du logement social, ils en construisent avant d'en détruire. C'est aussi des réflexions qu'on pourrait avoir chez nous. Donc, oui, on pourrait aussi faire autrement et respecter les prescriptions qui nous sont demandées par la préfecture qui n'est pas non plus totalement irrationnelle.

**M. MAINGUY** – Là-dessus, je pense quand même, on n'a pas à rougir parce que je pense qu'on a quand même, là-dessus, un bilan qui est quand même le plus équilibré possible. D'ailleurs, je vous invite à reprendre les quelques opérations qui sont mentionnées dans le bilan dont on vous a demandé de prendre acte. Vous verrez que, derrière, c'est pour faire du logement social, notamment, et pas que du logement social. Parce qu'effectivement le choix de la Ville, et nous l'assumons, c'est de le faire de manière équilibrée, dans tous les quartiers de la ville, que ce soit d'ailleurs dans le Nord, puisque vous citez la barre du Nord, mais aussi dans le centre-ville, et dans le Sud, afin que les Bois-colombiens, qu'ils soient en logements sociaux, qu'ils ne soient pas en logements sociaux, puissent vivre ensemble dans les meilleures conditions possibles. Donc je pense que, là-dessus, on n'a pas à rougir. Et, quand je prends l'exemple de Gennevilliers parce que, justement, il faut quand même le dire, au niveau du territoire, on a de plus en plus de dialogue avec les villes voisines, je pense que les exemples qu'on a sur Bois-Colombes sont quand même toujours bien pris comme des bons exemples et que nos collègues, maires et adjoints à l'urbanisme reconnaissent quand même qu'on a plutôt un bilan positif. Donc, là-dessus, on n'a pas, j'allais dire, besoin de rougir.

**M. VINCENT** – Je vous rappelle quand même que, là, on est en train d'examiner le compte administratif de la commune et pas de faire un débat sur le logement social bien que ce soit intéressant, et nous en prenons bonne note, de réfléchir et d'entendre vos remarques. Bien évidemment. Tu voulais faire une observation ?

**M. MAINGUY** – Je voulais juste observer que, au niveau de l'EPT, on a quand même un taux de logements sociaux qui sont très largement au-dessus des règles. Que, effectivement, vous évoquiez Gennevilliers, qui est à plus de 60% de logement social. Et, donc, je pense que, là encore, c'est purement une décision politique qui vise, en tout cas pour le cas particulier de Bois-Colombes, qui vise effectivement à nous priver d'un certain nombre de ressources, alors que nous-mêmes finançons, par la péréquation, ces villes voisines qui développent du logement social. Donc, là encore, on pourrait aussi remettre ce débat parce que je pense que c'est purement une décision politique de réduire encore nos ressources.

**Mme JAUFFRET** – Juste pour terminer, je voulais juste préciser que, dans le cadre du contrat de mixité sociale, la préfecture était censée nous épauler pour certaines opérations et que la préfecture n'a réussi qu'une chose, c'est à faire capoter certaines affaires de transformation d'immeubles privés en logements sociaux au lieu de nous soutenir dans ce type d'opération.

**Monsieur le Maire** – Y a-t-il d'autres observations ? Madame DAHAN. Vous êtes à quelle page ?

**Mme DAHAN** – C'est la dernière observation. Page 35. C'est les cessions immobilières exceptionnelles puisque le rapport se félicite de l'excédent de 3,2 millions d'euros, je crois, à peu près. Lorsqu'on voit qu'il y a un produit de cession d'immobilisations de 2,5 millions d'euros, c'est-à-dire des cessions qui interviennent de façon exceptionnelle puisqu'on ne cède pas pour 2,5 millions d'euros de patrimoine immobilier tous les ans, cela permet de relativiser quand même l'excédent de rester prudent et de ne pas trop s'autosatisfaire du bilan qu'on a sur l'année 2022.

**M. MAINGUY** – Effectivement, dans l'épargne brute, si c'est ça que vous évoquez, on ne compte pas les recettes de cession, puisque l'épargne brute c'est sur les recettes de fonctionnement. Donc, la cession, il ne vous a pas échappé qu'elle était dans les recettes d'investissement. Après, nos ressources sont diverses et variées. Là, vous évoquez des recettes qui correspondent aussi à des investissements, puisqu'on on développe aussi une nouvelle zone. Donc il y a aussi des équipements qui sont développés à cet endroit-là. Donc effectivement qu'on ait des recettes exceptionnelles mais associées à des développements qu'on pourrait qualifier d'exceptionnel, il n'y a rien de vraiment surprenant. Effectivement, notre enjeu, c'est d'arriver à tirer le meilleur des recettes, avec tous les leviers qu'on a à la disposition de la Ville. Et, vous l'avez vu, on est engagé sur l'ensemble des leviers. Pour pouvoir financer le projet de programme, un projet ambitieux pour cette ville.

**M. VINCENT** – Le Maire va sortir puisque nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc le compte administratif de la commune est adopté. Monsieur le Maire bienvenu. J'ai le plaisir de vous dire que nous avons approuvé à une large majorité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à :

26 voix pour : M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER,  
Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC,  
Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE,  
Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER,  
M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON,  
Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT,  
M. RIBEYRE, M. CLAUSMANN, Mme CATAU,

3 contre : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

et 4 abstentions : M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, Mme PETIT.

**Monsieur le Maire** – Merci à tout le monde.

*Applaudissements.*

-oOo-

## **2023/S02/011 - Budget de la Commune – Affectation du résultat de l'exercice 2022.**

**M. MAINGUY** – La délibération suivante concerne l'affectation du résultat de l'exercice 2022. Donc on voit qu'en section d'investissement on a un résultat, un solde d'exécution de moins 1,5 million d'euros, un résultat de clôture de 159.000 euros, en intégrant le résultat reporté de l'année précédente, plus les soldes à réaliser, 1,7 million. Donc, on a un résultat d'investissement cumulé de 2,23 millions d'euros. Mais, ce qui compte, surtout, c'est l'affectation du résultat de fonctionnement. Donc, on a déjà un résultat cumulé d'investissements qui reste

positif. Sur le fonctionnement, on a un résultat d'exécution de 3.000.182. Un résultat reporté. L'année dernière on avait déjà décidé de reporter 2.367.000 euros de sorte à avoir toujours sur la partie de fonctionnement une réserve, on va dire, de report de résultat. Et, ce qu'on vous propose, cette année, c'est de reporter le même montant sur la partie fonctionnement, donc de garder 2.367.000 euros, comme l'année dernière. Et tout ce qui va au-dessus, c'est-à-dire tout le résultat d'exécution de cette année, de 3,2 millions d'euros, de le mettre sur la section d'investissement. Donc, comme je disais en préambule, on utilise notre épargne pour financer nos investissements et le développement de la ville de Bois-Colombes ?

**M. VINCENT** – Des observations ? On passe au vote. Qui est contre ? Pour ? Abstentions ? Merci.

Délibération adoptée à :

29 voix pour : M. REVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme MARTY.

3 contre : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

et 2 abstentions : Mme VIGNON, Mme PETIT.

-oOo-

**2023/S02/012 - Prise en charge par la Commune du déficit constaté en 2022 sur la régie de recettes n°2 – Administration, Culture, Urbanisme, Voirie et Relations Publiques.**

**M. MAINGUY** – Je vous propose un moment un peu plus léger. On a une délibération qui est ce qu'il y a de plus splendide dans les actes administratifs. C'est-à-dire qu'on va voter une délibération pour acter un écart de comptage de 2,3 euros. On a posé la question de savoir si on donnait ces 2,3 euros, on aurait pu s'abstenir de faire ce vote mais, malheureusement, il aurait quand même fallu le faire. Donc, quel que soit le montant, il faut qu'on le vote. Donc voilà. C'est au niveau de la régie de recettes numéro 2 sur l'administration, culture, urbanisme, voirie et relations publiques. À noter quand même que cet écart de comptage est extrêmement faible, ce qui prouve que le sujet est particulièrement bien géré.

**M. VINCENT**– Des observations ? On passe au vote. Qui est contre ? Pour ? Abstentions ? Merci.

Délibération adoptée à :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC,

Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, Mme PETIT.

et 3 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

-oOo-

### **2023/S02/013 - Décision modificative n°1 au budget principal de la Commune pour 2023.**

**M. MAINGUY** – Alors, ensuite, on a une décision modificative du budget principal de la commune pour 2023. Donc, on a quelques ajustements. D'une part, on a reçu, de la part de l'État, me semble-t-il, la notification sur les taxes foncières. On avait prévu au budget, notamment sur la partie TFPB, donc taxe foncière sur les propriétés bâties, 28,7 millions d'euros. On a une notification à 29,258. Donc supérieure de presque 600.000 euros. C'est une très bonne nouvelle pour nos finances et c'est aussi une nouvelle assez logique puisqu'on a en général une approche relativement prudente des recettes. Et, donc, c'est un des éléments qu'on souhaite prendre en compte. Un autre élément a été une décision effectivement de justice qui nous a été défavorable sur des marchés de travaux historiques. On a aujourd'hui de nombreuses entreprises de travaux qui ont effectivement presque pris pour habitude de faire des recours pour obtenir des versements complémentaires. Là, en l'occurrence, il a obtenu gain de cause, ce qui n'est pas toujours le cas. Et donc on a une décision de modification du budget pour pouvoir intégrer cette dépense. Et puis, par ailleurs, en investissement, c'est une opération, on va dire une opération blanche, une opération plutôt comptable, qui consiste à acquérir un immeuble pour le restituer quasi immédiatement à Hauts-de-Seine Habitat, pour un montant de 1,5 million d'euros.

**M. VINCENT** – Des observations ? Madame DAHAN.

**Mme DAHAN** – J'ai deux observations. La première, c'est que, sur l'opération judiciaire, elle est quand même sacrément coûteuse parce que, si j'ai bien compris, la Ville réclamait 288 000 euros de pénalités et, au final, on a été condamné à plus d'un million d'euros, ce qui fait quand même une sacrée différence. Je ne sais pas quels ont été les conseils à ce moment-là... C'est un peu difficile et je pense que, dans des cas comme ça, cela mériterait, aussi, qu'on puisse avoir, par exemple, les décisions. Parce que l'on est sur des montants qui sont très, très importants, qui engagent les finances de la ville. Donc je pense que cela pourrait être important, dans un souci de transparence démocratique, qu'on puisse avoir les éléments. Tout comme on pourrait avoir aussi des éléments plus détaillés sur le deuxième point, qui est l'acquisition. Et c'est là, en fait, où je crois qu'il y a des incohérences entre le 54 et le 53. Donc, effectivement, le 54 rue des bourguignons, c'est à Asnières, là où il y a la pharmacie, à côté de chez Marques. Et, le 53, c'est à Bois-Colombes. Et, donc, le 53, c'est un immeuble qui fait, il me semble, le coin de la rue des Bourguignons et de la rue Raspail où on a un rez-de-chaussée avec des commerces. Il y a 4 niveaux.

Il fait 451 m<sup>2</sup>. Et il est vendu pour 1,5 million d'euros. C'est-à-dire 3300 euros le mètre carré. Je crois que l'on aurait tous sauté sur l'occasion d'avoir un tel prix au mètre carré. Donc, moi, je m'interroge sur la raison de ce prix aussi faible, même si je m'en réjouis puisque c'est pour une opération de logement social. Mais, justement, à ce propos-là, ça serait aussi bien que, en annexe de ce genre de délibération, on ait, par exemple, l'arrêté du 10 mars du préfet qui précise qu'il renonce à son droit de préemption pour que la Ville de Bois-Colombes puisse faire valoir son droit de préemption et que, dans cet immeuble-là, il faudra impérativement 30% de logements PLAI et 30% de PLS. Je pense que là aussi...

**Mme JAUFFRET** – Madame, vous n'êtes pas sans savoir que c'est une obligation légale d'avoir au minimum 30% de PLAI. Vous le savez ?

**Mme DAHAN** – D'accord mais ce que je veux dire, c'est que ce serait bien qu'un jour on ait les informations. Vous voyez, cet arrêté, qu'on puisse l'avoir, qu'on puisse avoir le détail d'une opération, qu'on puisse avoir le pourquoi d'un prix aussi faible. Est-ce que l'on va rester sur 30% de PLAI ? Ou est-ce que ça va être au-delà ? Tout ça, on ne le sait pas et on est obligé, nous-mêmes, de faire des recherches, pour avoir ce genre d'information. Ce que je trouve un petit peu dommage. Je veux bien la réponse sur le prix.

**M. MAINGUY** – Je ne comprends pas très bien parce que, sur le prix, on préempte donc ce n'est pas nous qui avons fixé le prix. Je ne comprends pas très bien la question.

**Mme DAHAN** – Qu'est-ce qui explique que ce soit aussi peu cher, le 1,5 million d'euros, sur un immeuble de 4 étages, en centre-ville.

**M. MAINGUY** – C'est un prix qui est fixé par deux parties qui sont totalement indépendantes de la Ville. Je ne comprends pas la question sur ce plan. Il se trouve que, parfois, effectivement, il y a des prix. Mais, ici, on est sur une vente en bloc. Sur des logements qui vont nécessiter une réhabilitation quand même importante, qui sont occupés. Peut-être qu'il y a des impayés de loyer. Il y a quand même des choses à regarder. Nous, ce qu'on s'est dit de manière intelligente et ça va dans le sens de ce que, pourtant, vous demandiez il y a quelques minutes, c'est que c'est quand même bien, juste à côté du développement de logements sociaux, qu'on est en train de faire, de compléter avec ce bloc-là qui viendra donner une cohérence dans ce qu'on essaye de faire à ce niveau Raspail, Bourguignon. Et notamment, aussi, sur le commerce. Parce que je vous rappellerais qu'on a quand même une action très active sur les commerces dans la ville.

**M. MAINGUY** – Et puis, deux éléments complémentaires. Le premier, vous aviez raison, c'est bien le 53 avenue des bourguignons et pas 54. Deuxième point, c'est sur les dépenses liées au contentieux. Donc le détail c'est 716.000 euros, auxquels on a été condamnés. Ces 716.000 euros intègrent 288.000 euros de pénalités qu'on avait demandées à la société et qu'on a dû rembourser. Donc c'est intégré. Plus des travaux, effectivement, que la société considérait devoir nous facturer et, nous, que l'on ne souhaitait pas payer. Donc c'est 716.000 euros. Auxquels se rajoutent 287.000 euros d'intérêts moratoires. C'est vrai que c'est très élevé. Entre mars 2020 et mars 2023. Sur 3 ans.

**M. VINCENT** – Des observations ? On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à :

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

2 contre : Mme DAHAN, M. MBANZA.

et 2 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme PETIT.

-oOo-

**2023/S02/014 - Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure avec l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.**

**M. MAINGUY** – Là, c'est une délibération assez classique comme on en a fait quelques-unes déjà depuis le début de ce mandat. On a des groupements de commandes qui se forment. Là, on a un groupement de commandes de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, donc, on propose tout simplement d'adhérer à ce groupement de commande. Il n'y a pas de coût associé donc c'est, quelque part, gratuit. Ce n'est pas cher, « ça peut rapporter gros », comme on dit.

**M. VINCENT** – Des observations ? On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/015 - Approbation de la convention de remboursement des prestations indues du contrat de prévoyance collective maintien de salaire et autorisation donnée à Monsieur le Maire de la signer.**

**Mme MOLIN-BERTIN** – Donc je vais vous parler de politique sociale. Comme vous le savez, la commune de Bois-Colombes a adhéré à la convention de participation à la protection sociale complémentaire auprès de Territoria mutuelle. Et cette convention permet le maintien de salaire en cas de d'arrêt maladie d'un agent de la commune. Pour autant, ce maintien de salaire n'est réajusté que tardivement,

parfois, ces dispositifs de maintien de salaire. C'est-à-dire que l'agent peut à la fois bénéficier du traitement de la collectivité et puis, en parallèle, avoir double versement de cette mutuelle parce que la mutuelle réagit tardivement à la requalification du congé maladie du conseil médical. De ce fait, quand l'agent perçoit ce maintien de salaire, il peut se trouver en situation d'avoir double paiement et donc être obligé de rembourser. Ce qui est quand même préjudiciable. Parfois, il a déjà tout dépensé. Donc, pour éviter qu'il ait ce remboursement à faire de de sommes indues, on a prévu, et on est les premiers, sur le secteur, au niveau de Bois-Colombes, de faire une nouvelle convention avec Territoria mutuelle, qui permet le versement par cette mutuelle directement à la collectivité. Et c'est la collectivité qui assure la couverture du maintien de salaire en connaissance de cause, ce qui évite un double versement à l'agent. Donc je vais vous proposer, finalement, d'approuver cette convention de remboursement des prestations indues du contrat de prévoyance collective maintien de salaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Mme DAHAN** – Pourtant, on l'a lue à trois, mais on n'avait pas du tout compris ça comme ça. On pensait que c'était a posteriori que l'agent devait rembourser la mutuelle et que, pour éviter qu'il ait tout à rembourser d'un coup, vous remboursiez. Donc on avait pas du tout compris ça comme ça dans la note explicative. Mais c'est évidemment une bonne chose pour éviter les décalages de trésorerie pour les agents. Et je tiens à souligner, et je sais que Madame MOLIN-BERTIN en a connaissance puisqu'on l'a évoqué ensemble, qu'il y a quand même, à côté de ça, une très grande difficulté liée au délai extrêmement long et donc préjudiciable aux agents avant que leur congé maladie soit considéré comme congé de longue maladie. Parce qu'avant que leur congé soit considéré comme un congé de longue maladie, ils reçoivent un demi-traitement. Et, actuellement, j'ai eu connaissance de ce cas-là dont j'ai fait part à Madame MOLIN-BERTIN, et on essaie de faire avancer les choses, où cette personne a déposé son dossier en juillet 2022 et son congé n'a toujours pas été requalifié en congé longue maladie. Ce qui signifie que, depuis juillet 2022, cette personne qui vit seule avec ses 2 enfants, perçoit 850 euros par mois. Qu'évidemment elle ne peut plus payer son loyer qu'évidemment elle est obligée de faire appel au CCAS, aux bons alimentaires, etc. Et je ne sais pas ce qu'il est possible de faire, mais je trouve que des situations comme ça ne peuvent pas perdurer aussi longtemps sans que la collectivité puisse venir au soutien de ces agents puisque, là, je parle d'un agent de la collectivité.

**Mme MOLIN-BERTIN** – Je pense qu'effectivement c'est une grande difficulté qu'on a avec ces délais du comité médical, et par rapport à cette personne. C'est vraiment dramatique. On relance et, pour nous, c'est une situation qui nous interpelle et sur laquelle on essaie d'agir au mieux. C'est effectivement un élément à mettre en exergue. Le comité médical a un an de retard sur l'ensemble des dossiers et on essaie de travailler et d'accompagner les agents qui sont dans cette difficulté. Merci de ces remarques.

**Mme DAHAN** – Je disais merci, mais il faut vraiment réfléchir à quelque chose parce qu'on sait tous que l'on ne peut pas vivre avec 800 euros par mois pendant un an, parce qu'il y a des délais de traitement aussi longs. Donc il faudrait peut-être réfléchir à un accompagnement aussi intéressant que celui que vous pouvez faire à propos des autres agents.

**M. VINCENT** – Tout à fait, absolument. On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/016 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes.**

**Mme MOLIN-BERTIN** – Ce tableau, comme vous le savez, on le remet à jour à chaque Conseil municipal. Ce qu'il faut noter, c'est qu'on a eu de nombreux recrutements constatés dans tous les domaines. Sur la partie restauration, notamment. Beaucoup d'agents restauration, beaucoup d'agents d'entretien, dans le domaine de la culture également, dans le domaine du sport, au niveau de la DRH. Enfin, on a eu, au moins, la DRH, parce que la DRH est encore un petit peu en difficulté. Et on a eu également la directrice de l'action sociale. On a pu effectivement constater des recrutements, et on continue. Et je me permets de présenter ce tableau.

**M. VINCENT** – Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur MBANZA.

**M. MBANZA** – Je tenais à m'excuser car je me suis rendu compte tardivement que je n'avais pas prévenu de mon absence de la Commission et donc je n'ai pas pu poser les questions que j'aurais pu poser. Juste pour dire que, là, c'est assez étonnant, c'est rare, pour ce sujet qui est très consensuel, que l'on peut remarquer qu'il y a un vote différencié parmi les délégués du personnel. Je voulais savoir ce qui a posé problème.

**Mme MOLIN-BERTIN** – Tout le monde est pour. Ah oui, il y a une abstention. Effectivement. Deux. CFDT et FO.

**M. VINCENT** – Ils n'ont rien exprimé, donc même s'ils ont fait une abstention quand on leur fait signer le papier, il aurait fallu qu'ils nous disent s'ils avaient un réel problème. A priori, au niveau du syndicat, quand il y a eu la réunion, aucun problème n'a été soulevé.

**M. MBANZA** – Il y a 2 abstentions donc, pour cela, et comme on n'a pas toutes les infos, on préfère s'abstenir, aussi, pour une fois, pour cette délibération.

**Monsieur le Maire** – On vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT,

M. RIBEYRE, M. CLAUSMANN, Mme CATAU,  
M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, Mme PETIT.

et 3 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

-oOo-

**2023/S02/017 - Modification de la charte du télétravail à destination des agents de la Commune de Bois-Colombes.**

**Mme MOLIN-BERTIN** – Nous allons modifier la charte télétravail. Comme vous le savez, à Bois-Colombes, on a mis en place le télétravail depuis 2022. On a vraiment beaucoup d'adhésions sur ce dispositif. On a un taux de télétravailleurs importants par rapport aux autres communes puisqu'on est quasiment à 16%. Alors qu'on a souvent des communes autour de 7. On est autour de 14%. Enfin, d'après la Cour des comptes. Donc on est très avancé dans ces dispositifs télétravail et donc on veut continuer puisqu'on fait des comités suivis. On fait évoluer ce dispositif et on voudrait le développer. Donc, on a prévu d'augmenter le nombre de jours éligibles au télétravail. Donc, au lieu d'avoir 46 jours par an, on va en avoir 60. Et puis, on a prévu d'accorder le télétravail, bien entendu, sur des postes qui sont éligibles au télétravail dès l'embauche et pas 4 mois après. Bien entendu, avec l'accord du manager, et puis dans un climat de confiance puisque la Charte nécessite d'avoir ce climat de confiance. C'est un élément important en termes de d'attractivité de la commune et qui nous permet d'ailleurs d'avoir de nombreux recrutements et de nombreuses personnes qui sont intéressées pour travailler sur Bois-Colombes.

**M. VINCENT**– Y a-t-il des observations, des questions ? Sur ce nouveau processus d'intégration des nouveaux collaborateurs qui pourront être en télétravail pour mieux s'intégrer dans l'équipe....

**Mme MOLIN-BERTIN** – Tout, en privilégiant, effectivement, une intégration et un esprit d'équipe et un collectif.

**M. VINCENT** – Je taquine. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Éric, tu as la parole.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/018 - Adhésion au programme Centres-Villes Vivants proposé par la Métropole du Grand Paris.**

**M. ISABEY** – Merci beaucoup. Cher collègues, Monsieur le Maire, deux délibérations à porter à votre connaissance ce soir, qui relèvent du développement économique. La première concerne l'adhésion souhaitée par la Ville à un programme mis en place par la Métropole du Grand Paris, appelé Centre-ville vivant. Il est en train de monter en force. Beaucoup d'initiatives sont prises à ce niveau-là et elles résonnent bien

évidemment avec celles que nous avons prises. Je ne les relèverai pas toutes mais vous verrez qu'il y a un fonds d'aide pour le commerce de proximité, un réseau de partage de bonnes pratiques pour ce qui concerne les managers du commerce et un projet de mise en place d'une foncière ad hoc. Donc, il s'agit simplement que vous preniez connaissance du document et d'autoriser Monsieur le Maire, bien sûr, à procéder aux formalités d'usage.

**Monsieur le Maire** – Des observations ? Monsieur PRUNUS ?

**M. PRUNUS** – Effectivement, quand on prend connaissance de ce programme Centre-ville vivant, on voit que cela propose des choses qui sont totalement différentes, comme vous l'avez souligné. Cela va aussi bien de la dynamique des commerces à l'environnement, à de l'animation, à du sport. Cela peut être absolument tout et c'est très varié. On va se dire les choses le but du jeu est quand même surtout d'aller chercher des financements, je présume. On voit bien que c'est un système qui permet de financer des activités et des éléments dans les villes. Et, donc, c'est une très bonne initiative que de décider d'aller les chercher là. La question est : vous avez fixé quoi comme objectifs à travers ça puisqu'on voit que cela peut partir dans tous les sens ? Donc, vous, c'est quoi, votre objectif, derrière, précisément ? Est-ce que c'est uniquement la dynamique de commerce ? Est-ce que c'est plus urbanisme ? Est-ce que c'est plus la dynamique environnementale ? Transport ? Puisqu'on voit que tout est éligible, quasiment, dans ce programme.

**M. ISABEY** – On est vraiment sur les sujets qui relèvent du développement économique, tout ce qui est autour du commerce. D'ailleurs la liste est assez précise en la matière. Intégrer le réseau métropolitain des managers du commerce et du centre-ville, bénéficier de l'appui de la Métropole sur les projets visant au maintien et à la dynamisation des commerces de proximité, obtenir un soutien financier par le biais de cofinancements d'actions. Intégrer les villes qui souhaitent créer une foncière métropolitaine, je vous l'ai dit. Obtenir des informations statistiques et stratégiques sur les villes, bénéficier de prestations négociées avec la CCI et la CMA. Donc, on est vraiment sur un périmètre qui nous intéresse de manière complète. Je pense que l'on n'a que des bonnes choses à tirer de ces programmes. Et c'est un périmètre qui est vraiment très centré sur la partie, une fois de plus, développement économique. Pour cette partie-là, j'entends.

**M. SCHNEIDER** – C'est plutôt une question. On va voter pour, mais la question que je poserai est que, apparemment, on a vu en commission que cela a été dit, aussi, il n'y a pas beaucoup de retours d'expérience pour l'instant sur ce type de programmes qui sont récents. Une question, d'une part : est-ce que les représentants de la majorité qui siègent dans ces instances, est-ce que vous avez donc des échanges avec vos pairs de la Métropole pour concrétiser cela, un peu. Et, la deuxième question qu'on peut se poser, toujours, de ce côté-là du spectre politique, comme l'on sait très bien que plutôt du côté de vos couleurs politiques il y a des critiques des fois assez fortes en ce qui concerne l'existence même de la Métropole du Grand Paris, si on pense à ce que dit le Maire de Massy, qui plaide plutôt pour une suppression, pure et simple, de cette instance est : « Qu'est-ce que l'on peut penser de la durabilité de ce genre de programmes liés à la Métropole du Grand Paris ? Ce n'est pas vraiment sur le vote, puisque l'on est pour, mais c'est pour savoir un peu votre opinion sur ce type de programme et la pérennité de celui-ci.

**Monsieur le Maire** – Je vous rappelle qu'on a un Président de la République, cela fait depuis quelques années, en octobre 2017 qui devait nous dire quelle décision il prenait pour la Métropole. Parce que c'est vrai que tous les maires, il n'y a pas que les maires, les collectivités aussi, se posent des questions quand vous voyez que, maintenant, qu'on essaie de piquer aux communes pour donner à l'EPT, que vous avez, derrière, le Département, la Métropole, la Région, l'Europe. Cela fait beaucoup. Et c'est vrai que beaucoup d'élus locaux auraient préféré qu'ils donnent à la Région ou à la Métropole, y compris, que ce soit la même chose, et qu'il y ait des élus désignés au niveau des Départements, de la Région, mais pas qu'on ait autant d'équilibre. D'ailleurs, je peux vous dire, puisque je dois vous donner bientôt le rapport sur l'EPT, le T5, que nous avons la particularité, depuis le début, de respecter les communes, quelle que soit leur couleur politique. On est 7 communes et c'est pour ça que ce rapport, avec tout ce qui est voté au niveau de l'EPT, c'est ce qu'ont décidé les communes. En votant dans les Conseils municipaux. C'est pour ça qu'on le respecte et qu'on change tous les ans de président puisque c'est moi cette année pour l'EPT, parce qu'on estime que, ce qui compte, c'est les maires, leurs communes, et qu'il vaut mieux travailler ensemble et s'écouter et s'entendre sur les projets. C'est ce qu'on essaie de faire. Je vous dis l'état d'esprit. Après, c'est vrai que c'est à l'État, un jour ou l'autre, de nous dire exactement ce que tout ça va devenir. On ne le sait pas.

**M. ISABEY** – Le programme dont il est question, là, il est en train de monter en charge et, nous-mêmes, on fait une demande de participation et, donc, on a évidemment aucun élément de bilan, de recul. On le verra à l'usage.

**M. VINCENT** – D'autres observations ? On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/019 - Modification du règlement du fonds d'aide communal et son annexe n°2.**

**M. ISABEY** – Donc, une deuxième délibération. Cette fois, elle concerne une évolution à la marge du règlement régissant les aides que l'on apporte dans le cadre du Fonds d'aide aux commerces de proximité. Je vous rappelle que nous avons mis en place ce fonds en fin d'année dernière et que nous avons réalisé donc une première campagne qui nous a permis de mettre en place un certain nombre de fonds pour le compte de commerçants de la ville. Et, à l'usage, il nous est apparu nécessaire de corriger un certain nombre de choses, compte tenu de l'expérience première que nous avons eue. Donc, le premier sujet concerne la suppression d'une clause que nous avons inscrite dans le règlement et qui cantonnait, j'allais dire, l'attribution des aides aux commerces qui étaient de moins de 150 m<sup>2</sup>. Et il s'est avéré, à l'usage qu'on a des commerçants intéressants et qu'on voudrait bien sûr pouvoir aider quand ils en ont besoin et qui sont sensiblement au-dessus. Donc, on souhaite pouvoir s'affranchir de cette clause. Le deuxième sujet concerne, cette fois,

la liste des pièces complémentaires qui étaient sollicitées à la constitution du dossier, en sachant que l'on s'est rendu compte que les statuts de l'entreprise qui étaient réclamés avaient un côté un peu inhibiteur chez les commerçants et ne nous apportaient pas grand-chose dans l'évaluation des dossiers. Donc, on se propose de retirer cette partie-là. Et puis, on complète, par contre, en demandant, cette fois, que les fonds soient mobilisés sur des factures acquittées ou des relevés de loyers acquittés pour ce qui concerne l'aide au loyer. Voilà pour ce qui concerne l'évolution de ce règlement.

**M. VINCENT** – Des observations, des questions ? Oui, Monsieur PRUNUS.

**M. PRUNUS** – Sur le principe de cette évolution, pas de souci. J'avais juste une question. Qu'ils soient acceptés ou pas, j'ai vu que vous avez reçu environ une grosse dizaine de dossiers. Ramenés au nombre de commerces que l'on a sur Bois-Colombes, c'est effectivement très faible. J'imagine que tous n'ont pas des difficultés, mais cela pose la question de savoir comment l'existence de ces aides et cette possibilité de les voir attribuer a été faite ? Est-ce que cela a été fait de façon exhaustive et, si oui, comment ? Par quel canal ? Pour pouvoir s'assurer que tous les commerçants ont eu potentiellement l'information qu'ils pouvaient remplir un dossier de ce type.

**M. ISABEY** – Effectivement, je vous le confirme, sur cette première campagne, on a eu 10 demandes. Le score était un petit peu en dessous de ce qu'on imaginait, par rapport aux projections qu'on avait pu faire. Cela étant, l'information a été faite par absolument tous les canaux qui étaient à notre disposition, puisqu'on avait évidemment tout intérêt à ce que le maximum des commerçants de la ville soit au courant et puissent éventuellement lever le doigt pour y participer. Donc, on a utilisé de l'e-mailing, on a utilisé la lettre pour le commerce, on a utilisé le journal de la ville. Tous les médias que l'on avait. Et on a aussi pris l'occasion d'en parler en direct aux associations de commerçants, aux commerçants quand on les a rencontrés. Voilà ce qu'on a fait donc. On aura une campagne qui va s'engager bientôt. La prochaine commission se réunira donc au mois de juin et on va regarder attentivement si on peut renforcer encore les moyens de communication pour qu'on soit certains, une fois de plus, qu'on ait bien atteint nos cibles.

**M. PRUNUS** – Effectivement, je pense que vous faites le même constat, c'est que, effectivement on est dans des périodes où les commerces ont du mal. Enfin, pour beaucoup, en tout cas. Et on aurait pu s'attendre à ce qu'un certain nombre soient quand même intéressés par ce genre d'actions. Donc, où est-ce que cela coince, entre guillemets, si vous faites beaucoup de communication. Je n'arrive pas très bien à comprendre quel est le frein que peuvent avoir les commerces à tenter leur chance, entre guillemets.

**M. SIBON** – Je veux préciser deux choses. La première, c'est que l'objectif c'est de soutenir le commerce de façon générale, pas de soutenir exclusivement les commerces qui sont en difficulté. La commission intervient aussi pour soutenir les commerces qui ont des projets d'investissement et qui ont besoin d'un coup de pouce. Ça, c'est le premier point. Après, oui, en effet, 10 dossiers, c'était un peu en dessous de ce qu'on attendait. Après, c'était une première édition. Le dispositif va

monter en puissance, les commerçants en parlent entre eux et j'anticipe le fait qu'on aura plutôt plus de dossiers la prochaine fois qu'à la première édition.

**M. VINCENT** – C'est vrai que l'aspect nouveauté est largement à prendre en compte et, comme tu dis, les commerçants vont connaître le dispositif et, petit à petit...

**M. ISABEY** – Ils en parlent, ils parlent entre eux, donc il y aura un effet d'entraînement.

**M. VINCENT** – Cela va monter en puissance. D'autres observations ? On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/020 - Approbation de la vente aux enchères d'un autocar communal de marque IVECO.**

**M. MAINGUY** – Effectivement, un vieil autocar qui a été mis aux enchères sur la plateforme AGORASTORE. L'IVECO Crossway opalin, de 2007. Un autocar de 55 places qui a été mis aux enchères et qui est vendu pour un montant de 16.293,00 euros. La commission qui est prise par AGORASTORE est un montant de 12%, est, avec la TVA, de 2.346 euros. Etant donné que c'est une vente supérieure à 4.600 euros, elle doit faire l'objet d'une délibération.

**M. VINCENT** – Des observations ? On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2023/S02/021 - Rapport d'activité 2021 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.**

**Monsieur le Maire** – Je vous l'ai dit tout à l'heure je ne vais pas vous lire, quand je vois l'épaisseur du rapport. Vous savez comme moi qu'à l'heure actuelle, lorsque nous prenons des décisions au niveau de la commune, au niveau des compétences, développement économique, compétence urbanisme, compétence aménagement, ce que nous votons et décidons, on doit le repasser au niveau de l'EPT. Et je peux vous assurer que tout ce que décident les communes, c'est ce qui est voté au niveau de l'EPT. D'ailleurs, les représentants qui sont présents pourraient vous le dire. C'est un rapport pour prendre acte. Si cela vous amuse de lire tout ça, vous n'aurez qu'à le lire et à me poser les questions que vous avez envie de poser, et j'y répondrai. Par exemple, nous, on a passé, il n'y a pas longtemps, des délibérations par rapport à la ZAC Pompidou. Dès qu'on achète, qu'on vend, quoi qu'on fasse, il faut passer à un

moment ou à l'autre par l'EPT. On se trouve, dans le T5, à vouloir respecter ce que souhaitent les communes. Par contre, on essaye de monter des projets ensemble. Tout à l'heure on en parlait. On essaye de monter, que ce soit dans nos communes, enfin, celles qui ont les surfaces, ou sur Argenteuil, des parcs, un aménagement agricole ou pour emmener les enfants visiter, etc. Ce sont plus des actions que l'on mène entre nous. Par exemple, les rues qui sont sur les 2 communes. On prend les décisions les uns avec les autres, mais il y a plutôt une ambiance, je dirais, de respect des uns et des autres.

**Monsieur le Maire** – Il y a 108 pages sur ce rapport, donc j'espère que, Madame DAHAN, vous n'irez pas jusqu'à la cent-huitième.

**Mme PETIT** – J'aurais voulu avoir votre avis, Monsieur le Maire, et peut être l'avis de l'ETP d'ailleurs, sur le projet de construction Green Dock au port de Gennevilliers.

**Monsieur le Maire** – Je peux vous y répondre parce qu'il se trouve que, comme je suis président de l'EPT, à un moment ou à un autre, c'est moi qui vais devoir en parler. Donc, il y a des discussions qui sont menées au niveau de de Gennevilliers, parce qu'on estime que c'est quand même Gennevilliers qui doit discuter avec le port et ses riverains puisque c'est sur Gennevilliers. Donc je ne pourrai pas vous donner aujourd'hui tous les résultats. J'attends moi-même d'avoir ce qu'ils vont décider les uns avec les autres.

**Mme PETIT** – Est-ce que vous pourrez nous les communiquer ?

**Monsieur le Maire** – Mais éventuellement, oui, il n'y a pas de secrets d'État. À partir du moment où on le vote, ou qu'on le lance au vote. Moi je le saurai quand on me renverra les documents concernant ce sujet. De même, je peux vous dire qu'au niveau d'Argenteuil, il y a eu des problèmes entre quelqu'un qui doit construire et d'autres organismes, et qui ont essayé de m'appeler. Donc j'ai rappelé le Maire d'Argenteuil, j'ai rappelé les diverses personnes et finalement, l'autre jour, on a voté. Simplement, ils ont passé trois quarts de la journée à se mettre d'accord. Donc je suis allé déjeuner, je suis revenu quand on m'a appelé pour finir par signer un dossier où ils s'étaient tous mis d'accord. Parce que j'estimais que c'était à ceux qui vivent là-bas, qui sont tous en train de réfléchir sur un projet, de prendre la décision. Moi, je n'avais pas des idées très précises sur la question, donc j'écoutais tout ce qu'ils disaient et, finalement, on a trouvé un accord. Donc, si j'entends parler de l'accord sur le port de Gennevilliers, cette opération dont j'ai entendu parler, je vous en parlerai.

**Mme PETIT** – D'accord, c'est gentil parce que, quand même, il y a pour le moment effectivement, le Maire de Gennevilliers qui semble être tout à fait d'accord parce que j'imagine qu'effectivement en matière de revenus et de fiscalité, ça va être bien pour lui. Mais il semble que ce dock qui va être immense, trop grand, disproportionné, crée d'autres problèmes environnementaux, de qualité de vie des riverains, et qu'il y a de gros soucis. Il y a une très grosse opposition, y compris au sein de la ville Gennevilliers. Donc c'est intéressant de connaître le contenu du débat.

**Monsieur le Maire** – J'en discuterai aussi bien avec Monsieur LECLERC, le Maire de Gennevilliers. On a le droit de s'exprimer mais, pour l'instant, je ne sais pas, finalement, ce qu'ils vont décider.

**M. SCHNEIDER** – J'avais la même question en tête, parce que l'on est un peu aux répétitions, aussi. Sur les 108 pages, c'est un peu anecdotique. J'espère que personne ne les a imprimées avec une imprimerie couleur parce qu'en fait, sauf erreur de ma part, c'est plutôt la moitié parce qu'on voit aussi des photos de nos représentantes et représentants à l'EPT. Mais, en fait, il s'agit du même rapport, rassurez-moi. Donc je pense qu'il a été mis en page deux fois. Mais là n'est pas le sujet. C'est plutôt anecdotique. Donc c'est plutôt 54 pages mais, donc, mise à part donc aussi cette question-là, et les conséquences écologiques aussi au niveau de la mobilité, enfin des transports logistiques sur nos communes, même si, peut-être, la ville de Bois-Colombes est un peu moins concernée. D'autres sujets aussi qui concernent l'EPT, comme la production d'énergie. On a évoqué, récemment, un projet de méthanisation. Cela serait intéressant de le voir. Peut-être, de votre côté, cela pourrait être intéressant si on relance la commission cadre de vie ou environnement, cela pourrait être peut-être intéressant de prendre un tout petit peu de temps, pas trop, à l'occasion, d'évoquer ces projets structurants. Cela pourrait être intéressant de dialoguer entre nous, peut-être avoir quelqu'un, un ingénieur ou une ingénieure porte ce type de projet et échanger un tout petit peu davantage sur ces projets structurants qui concernent notre territoire.

**Monsieur le Maire** – Je suis d'accord avec vous. Moi, depuis des lustres, je le dis, j'aurais aimé qu'on utilise un peu plus la Seine comme moyen de transport. C'est quand même Napoléon qui avait dit que la plus grande voie de circulation entre Le Havre et Paris c'était la Seine. Et, malheureusement, je trouve qu'on n'a pas su développer ça suffisamment intelligemment. Alors, on nous dit maintenant, en plus, à cause des Jeux olympiques, que l'on va bientôt pouvoir se baigner ou boire l'eau de la Seine. Mais, moi je pense qu'on aurait pu utiliser la Seine de façon intéressante sur beaucoup de sujets. Je vous en parlerai si j'en entends parler. Pas d'autres observations. Donc on prend acte de ce rapport.

Le Conseil prend acte.

-oOo-

**2023/S02/022** - **Délégation de service public de fourrière automobile – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public conclu avec la société SNCDR et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.**

**M. CHAUMERLIAC** – Il s'agit de la dernière délibération de ce Conseil. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire, à signer un avenant au contrat de délégation de service public avec le fourrieriste de la SNCDR. En effet, par délibération du 13 février 2018, le Conseil municipal a approuvé une DSP de fourrière automobile pour 4 années soit 5 au total. Et nous attendions une précision de la part de la préfecture parce qu'il y avait une réorganisation qui s'opérait. Le SI fourrière, le système

d'information national des fourrières automobiles devait se mettre en place. Il s'est mis en place tardivement et il était peut-être même question que les fourrières soient reprises en main par les préfets. Le préfet des Hauts-de-Seine a décidé de laisser les municipalités gérer les fourrières, ce qui ne se fait pas forcément dans d'autres départements limitrophes. C'est pour ça que nous n'avons pas pu relancer en temps la DSP. Donc sur la délibération, il vous est fait part, d'abord, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et, ensuite, on lancera une consultation. Selon le calendrier qui figure dans cette délibération.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations, des questions ? On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

**M. VINCENT** – Avant de passer aux questions diverses, y a-t-il des questions sur les notes d'information ? Pas de questions sur les notes d'information.

## **NOTES D'INFORMATION :**

Présentation des décisions municipales prises dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales et en vertu des délégations confiées par le Conseil municipal par délibérations du 26 mai 2020, du 7 juillet 2020, 29 septembre 2020 et du 8 février 2022, à Monsieur le Maire.

### **I. Marchés publics**

#### **Direction de la construction**

1. attribué à la société AGENCE REGIONALE DE DEMOUSTICATION le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à la surveillance et la lutte contre les moustiques sur l'ensemble du territoire communal. Le montant de ce marché, conclu à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 jusqu'au 31 octobre 2023, s'établit à 10.224,00 euros T.T.C ;
2. signé l'avenant n°1 au marché relatif aux à la mission géotechnique pour l'aménagement de l'ilot Paul Bert à Bois-Colombes dont la société GEOTECHNIQUE APPLIQUEE IDF est titulaire. L'avenant a pour objet de modifier la consistance des travaux en réalisant la fouille sur un mètre de profondeur supplémentaire par rapport à ce qui était prévu. Le montant en plus-value des travaux d'approfondissement de la fouille est de 1.600,00 euros H.T. soit 1.920,00 euros T.T.C. selon le prix unitaire indiqué dans le DUA ;
3. signé l'avenant n°2 au lot n°10 « Cuisine » du marché relatif aux travaux de réhabilitation de la crèche A tire d'aile dont la société MRG est titulaire. L'avenant a pour objet de modifier le délai global d'exécution de l'opération. La date de réception est décalée au 22 juillet 2022. La modification est sans incidence financière ;

#### Direction des Systèmes d'Information

4. signé l'avenant au marché de maintenance du logiciel GEODFP dont la société ILTR est titulaire. L'avenant a pour objet de transférer le marché à la société SOGELINK. La fusion entraînera le transfert de tous les contrats existants. L'avenant est sans incidence financière ;

#### Direction des Relations Publiques

5. attribué à la société LES MARCHES DE LEON le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à l'organisation d'un marché aux fleurs pour la Ville. Le montant de ce marché, conclu à compter de sa date de notification et s'achevant à la fin de la manifestation, s'établit comme suit :
  - abandon par la Ville des recettes sur la redevance domaniale normalement due par les exposants pour l'occupation sur le domaine public. L'attributaire se rémunère grâce aux gains acquis par les exposants qu'il aura choisis ;
  - le prix des animations est de 6.736,18 euros T.T.C ;
  - le montant des gains récoltés sera inférieur à 25.000,00 euros H.T.,
6. attribué à la société COMPTOIR DU PARASOL ET ACCESSOIRES FORAINS le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à la location, l'installation et la dépose de barnums et matériels pour la tenue du Forum des associations le samedi 24 juin 2023. Le montant de ce marché, conclu à compter de sa date de notification et s'achevant à la fin de la manifestation, s'établit à 20.964,00 euros T.T.C ;

#### Direction de la Jeunesse, Enseignement et Restauration

7. signé l'avenant n°1 au lot n°5 du marché conclu relatif à l'organisation de deux séjours à la neige en centres de vacances pour les enfants de 8 à 17 ans dont l'association CONCORDE est titulaire. La modification a pour objet de consolider l'organisation des séjours au ski ainsi que d'ouvrir une place supplémentaire pour le séjour « Jeunes âgés de 11 à 17 ans ». La modification est sans incidence financière sur le montant maximum du lot n°5. En revanche, les surcoûts suivants doivent être intégrés au marché, à savoir :
  - 670 euros pour un accompagnateur supplémentaire ;
  - 1.277,40 euros pour le changement de mode de transport ;
  - 57,80 euros de surcoût sur le prix unitaire par enfant pour le séjour 11-17 ans, uniquement pour la 36<sup>ème</sup> place ;

#### Direction de l'action culturelle

8. attribué aux sociétés LES LOULOUTINS et ENCORE UNE HISTOIRE (Nouvelle & Cie librairie) le lot n°1 « Fournitures d'ouvrages documentaires et de fiction à destination des enfants, pour la médiathèque Jean-Monnet et le Service Enseignement » de l'accord-cadre multi-attributaire relatif à la fourniture de livres non scolaires. Le montant de ce marché, conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'établit entre 3.000,00 et 10.000,00 euros H.T. ;

9. signé l'avenant n°1 au marché relatif à la rédaction d'un ouvrage scientifique et d'un ouvrage à destination du grand public concernant l'histoire de Bois-Colombes dont l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'HISTOIRE DE COLOMBES, BOIS-COLOMBES et LA GARENNE-COLOMBES est titulaire. La modification a pour objet de décaler la date de remise des manuscrits au 31 décembre 2023, initialement fixée au 1<sup>er</sup> juin 2023. Cette modification est sans incidence financière ;
10. attribué aux sociétés ENCORE UNE HISTOIRE (Nouvelle & Cie librairie) et BOOK'IN le lot n°2 « Fournitures d'ouvrages documentaires et de fiction à destination des adultes, pour la médiathèque Jean-Monnet » de l'accord-cadre multi-attributaire relatif à la fourniture de livres non scolaires. Le montant de ce marché, conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'établit entre 6.000,00 et 10.000,00 euros H.T. ;
11. attribué à la société ENCORE UNE HISTOIRE (Nouvelle & Cie librairie) le lot n°3 « Fournitures d'ouvrages documentaires et de fiction destinés aux enfants de 0 à 3 ans, pour le service Petite Enfance » de l'accord-cadre multi-attributaire relatif à la fourniture de livres non scolaires. Le montant de ce marché, conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'établit entre 1.000,00 et 7.100,00 euros H.T. ;
12. attribué à la société LA GENERALE LIBREST le lot n°4 « Fournitures d'ouvrages généraux et professionnels, documents administratifs, juridiques et techniques chez les éditeurs spécialisés, y compris les livres accompagnés d'un support numérique, pour le service Archives et Patrimoine Culturel » de l'accord-cadre multi-attributaire relatif à la fourniture de livres non scolaires. Le montant de ce marché, conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'établit entre 500,00 et 2.500,00 euros H.T. ;
13. attribué à la société DE FILMS EN BULLES le lot n°5 « Fournitures de bandes dessinées destinées aux secteurs Adulte et Jeunesse de la Médiathèque Jean Monnet » de l'accord-cadre multi-attributaire relatif à la fourniture de livres non scolaires. Le montant de ce marché, conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'établit entre 3.000,00 et 5.000,00 euros H.T. ;
14. modifié le contrat relatif à la prestation du spectacle « Incandescences » dont l'association MADANI COMPAGNIE est titulaire. La modification a pour objet la location par le producteur à la Ville d'une solution vidéo complète comprenant VP laser 8kv2 noir/optique motorisée ultra courte/accroche/liaison HD en RJ45, pour la diffusion des passages vidéo lors de la représentation du spectacle, qui se déroulera le 3 février 2023 à la Salle Jean Renoir. Le montant de la location est établi à 600,00 euros T.T.C. ;
15. attribué à l'association COMPAGNIE MARIZIBILL le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à la prestation du spectacle « ONE » le dimanche 12 février 2023 à 17h à la salle Jean Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 2.841,33 euros T.T.C. ;

16. attribué à la société indépendante GILLES HUBERT le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à la prestation de la ciné-conférence « Sur les chemins d'Iran » le vendredi 17 février 2023 à 14h à la salle Jean Renoir. Le montant de ce marché s'établit à 600,00 euros T.T.C. ;
17. attribué à Monsieur Marc BOUTAVANT le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 50,00 euros nets de taxes ;
18. attribué à Monsieur Patrice LE SOURD le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 100,00 euros nets de taxes ;
19. attribué à Madame Sandrine LEMOULT le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 100,00 euros nets de taxes ;
20. attribué à Monsieur Rodolphe JACQUETTE le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 100,00 euros nets de taxes ;
21. attribué à Monsieur Dominique MALINAS le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 100,00 euros nets de taxes ;
22. attribué à Monsieur Emmanuel GUIBERT le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 50,00 euros nets de taxes ;
23. attribué à Monsieur Dominique LAMARQUE le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 1.400,00 euros nets de taxes ;
24. attribué à Monsieur Gilles CORRE le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 105,00 euros nets de taxes ;
25. attribué à la société BEST WESTERN SUITCASE le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à la réservation de chambres d'hôtel et de places de parking pour l'hébergement des auteurs participant à la manifestation « Des Bulles à Bois-Colombes » du 1<sup>er</sup> au 2 avril 2023. Le montant de cet accord-cadre s'établit entre 0 et 3.000,00 euros H.T. ;

26. attribué à Monsieur Ollivier CARVAL le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 500,00 euros nets de taxes ;
27. attribué à Monsieur Christophe DUBOIS le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 100,00 euros nets de taxes ;
28. attribué à Monsieur Bruno BESSADI le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 100,00 euros nets de taxes ;
29. attribué à Madame Céline THERAULAZ le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 100,00 euros nets de taxes ;
30. attribué à Monsieur Nicolas JUNCKER le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à sa présence au festival BD « Des Bulles à Bois-Colombes » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023. Le montant de ce marché s'établit à 65,00 euros nets de taxes ;

Direction des ressources humaines

31. attribué à Madame Odile PFISTER le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à la formation « Directeurs d'EAJE – Renforcer les connaissances, consolider la position » pour la participation des directeurs et directeurs adjoints d'EAJE du service Petite Enfance du 20 au 24 mars 2023. Le montant de ce marché s'établit à 5.000,00 euros T.T.C. ;
32. attribué au CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation d'une formation de perfectionnement des unités motocyclistes pour la participation d'un agent de la police municipale du 7 au 25 août 2023. Le montant de ce marché s'établit à 1.875,00 euros nets de taxes ;
33. attribué à la société ARCHIVISTES FRANÇAIS FORMATION le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation d'une formation « Connaître les règles de conservation préventives des archives » pour la participation d'un agent de la Ville du service Archives du 22 au 24 mars 2023. Le montant de ce marché s'établit à 892,50 euros T.T.C. ;
34. attribué à la société ALTER PREVENTION le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation de trois sessions de formation « Gestes d'urgence pour la petite enfance » pour la participation de 30 agents de

du service Petite Enfance de la Ville lors du troisième trimestre 2023. Le montant de ce marché s'établit à 1.976,40 euros T.T.C. ;

35. attribué à la société ALTER PREVENTION le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation de cinq sessions de formation « Maintien et Actualisation des compétences Sauveteur » pour la participation de 50 agents de la Ville lors du deuxième et quatrième trimestre 2023. Le montant de ce marché s'établit à 3.294,00 euros T.T.C. ;

36. attribué à la société ALTER PREVENTION le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation d'une formation « Sauveteur secouriste du travail » pour la participation de 10 agents de la Ville lors du quatrième trimestre 2023. Le montant de ce marché s'établit à 1.138,80 euros T.T.C. ;

37. attribué à la société EFALIA le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation d'une formation « Nouvel administrateur EFALIA eGov (6TIZEN) » pour la participation d'un agent de la Ville les 28 et 29 mars 2023. Le montant de ce marché s'établit à 2.640,00 euros T.T.C. ;

38. attribué à la société Madame LACY le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation d'une formation « Intervention et analyse de pratiques professionnelles pour la participation des agents du service Petite Enfance » tout au long de l'année 2023. Le montant de ce marché s'établit à 5.400,00 euros nets de taxes ;

39. attribué à la société ORSYS le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation de la formation « SCCM-Gestion de parc informatique » à laquelle participera un agent de la DSI du 6 au 10 mars 2023. Le montant de ce marché s'établit à 3.540,00 euros T.T.C. ;

40. attribué à la société AFTRAL le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation de la formation continue obligatoire « transport de voyageurs » à laquelle participera un chauffeur du service Parc Automobile de la Ville du 25 au 29 septembre 2023. Le montant de ce marché s'établit à 757,20 euros T.T.C. ;

41. attribué au CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à l'organisation de la formation préalable à l'armement GAIL d'un agent de la police municipale. Le montant de ce marché s'établit à 60,00 euros nets de taxes ;

#### Direction de l'Aménagement Urbain

42. attribué à la société JURICIA CONSEIL le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à la recherche d'économies relatives aux taxes foncières acquittées par les collectivités territoriales. Le montant de ce marché sera calculé selon un taux de partage de 20% du montant des économies

effectivement réalisées par la commune sans pouvoir dépasser 40 000 euros H.T. ;

## **II. Assurances**

43. accepté le versement de la somme de 1.399,84 euros par le cabinet COLDEFY au titre du préjudice subi par la commune lors d'un sinistre du 22 juin 2022 lors duquel un administré a embouti et tordu le portail d'entrée du parking des Aubépinés de la Ville ;
44. accepté le versement de la somme de 2.280,00 euros par la société SMABTP au titre du préjudice subi par la commune lors d'un sinistre intervenu le 16 août 2022 lors duquel des intempéries ont créé des infiltrations d'eau au niveau de la toiture terrasse du centre ALSH Elisa Deroche ;
45. réglé à la société PNAS, assureur en Responsabilité Civile de la Ville, le montant de la prime d'assurance 2023 d'un montant de 14.278,62 euros T.T.C ;

## **III. Louage de choses**

46. conclu une convention d'occupation pour une place de stationnement dans le parking communal « Larribot », contre versement d'un loyer mensuel de 70,00 euros ;
47. conclu une convention d'occupation pour une place de stationnement dans le parking communal « Collège Mermoz » contre versement d'un loyer mensuel de 99,00 euros ;
48. conclu deux conventions d'occupation pour une place de stationnement dans le parking communal « Smirlian » contre versement d'un loyer mensuel de 99,00 euros ;
49. conclu une convention d'occupation pour une place de stationnement dans le parking communal « Tassigny » contre versement d'un loyer mensuel de 70,00 euros ;
50. conclu avec le Département des Hauts-de-Seine une convention de mise à disposition des installations sportives communales du 20 février au 3 mars 2023, hors week-end. Le coût horaire de la location est fixé par convention ;
51. conclu avec les services de l'EDUCATION NATIONALE une convention de mise à disposition de 3 ans ayant pour objet l'organisation des activités de natation dans les écoles maternelle et élémentaires de la Ville en partenariat avec le CABC ;
52. conclu avec les services de l'EDUCATION NATIONALE une convention de mise à disposition de 3 ans ayant pour objet l'organisation des activités physiques et sportives dans les écoles de la Ville ;

53. mis fin, à compter du 31 janvier 2023, à la location du logement sis 1 bis avenue Albert à Bois-Colombes, ce bien ayant été cédé à la société ALPHA EDIFICE INVEST 1 suivant acte notarié en date du 31 janvier 2023 ;

#### **IV. Demandes de subventions**

54. sollicité auprès de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE, dans le cadre de l'appel à projets handicap 2023, une demande de subvention de 12.163 euros au titre des frais de personnel d'encadrement dédié pour les ALSH auprès des enfants à besoins spécifiques et des frais de formation auprès des professionnels ;

55. sollicité auprès de l'ETAT, au titre du « fonds vert », une demande de subvention de 220,000,00 euros pour l'extension du square Amiral Courbet ;

56. sollicité auprès de l'ETAT, au titre du « fonds vert », une demande de subvention de 775,000,00 euros pour la rénovation de l'éclairage public (renouvellement du patrimoine ancien et optimisations environnementales de fonctionnement) ;

57. sollicité auprès de l'ETAT, au titre du « fonds vert », une demande de subvention de 7.023.000,00 euros pour la rénovation/restructuration du groupe scolaire Paul Bert ;

58. sollicité auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, des aides financières au taux maximum pour les actions menées en 2023 par les équipes éducatives des établissements secondaires en matière de lutte contre les comportements violents et les conduites à risques, suite aux propositions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Bois-Colombes ;

#### **V. Avocats, actions en justice, commissaires-enquêteurs**

59. réglé à Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, Médiatrice, la somme de 918 euros T.T.C. au titre de ses diligences effectuées dans la médiation entre un usager (dossier de péril), la Ville de Bois-Colombes et l'EPT Boucle Nord de Seine, cette somme correspond au tiers de la somme globale de 2 754,00 euros TTC ;

60. réglé au cabinet GENESIS AVOCATS la somme de 24.649,20 euros T.T.C. au titre de ses honoraires s'agissant des diligences réalisées dans le dossier relatif à la création de la ligne 15 Ouest du futur réseau du métro du Grand Paris Express, du 2 décembre 2021 au 19 décembre 2022 ;

61. accusé réception d'une requête introduite devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise tendant à obtenir l'annulation d'un arrêté municipal par lequel a été accordé un permis de construire valant division foncière et emportant démolition d'une maison individuelle existante au 7 rue de l'abbé Jean Glatz, en vue de l'édification de deux maisons individuelles d'habitation, soit deux logements ;

## **VI. Dons, Cessions et Prêts d'œuvres d'art**

62. accepté les dons de documents d'archives, d'objets d'ouvrages et d'œuvres d'art de la paroisse Notre-Dame de Bon-Secours de la part de 19 personnes, et conclu :
- un contrat de cession à titre gratuit des droits patrimoniaux entre la Ville et l'une des donneuses ;
  - un contrat de cession à titre gratuit des droits attachés à l'enregistrement vidéo d'un témoignage sur l'orgue de l'église Notre-Dame de Bon-Secours et le projet de reconstruction de l'orgue avec quatre personnes ;

## **VII. Concessions dans le cimetière communal**

63. accordé la création d'une concession d'une durée de 15 ans et une concession d'une durée de 30 ans :
64. accordé le renouvellement de deux concessions d'une durée de dix ans, deux concessions d'une durée de 15 ans et de trois concessions d'une durée de 30 ans ;

## **VIII. Droit de préemption**

65. refusé l'exercice du droit de préemption sur une cession de fonds de commerce et pour lequel le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire, conformément au tableau en annexe n°1.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M. VINCENT** – Madame PETIT.

**Mme PETIT** – En fait c'est sur un sujet, mais je viens de m'apercevoir que vous y avez répondu cet après-midi. On a été sollicité plusieurs fois. Sur l'avenue Maurice. Je remercie le personnel qui fait le nettoyage mais on sent qu'il y a un vrai gros problème récurrent à cet endroit. Pour l'ancien garage à motos qui a été abandonné, j'ai vu qu'il y avait des grilles qui avaient été mises, donc c'est un peu moins sale mais il y a un souci, sans doute, avec le syndic de l'immeuble et les gens qui nettoient, qui s'occupent du trottoir de l'immeuble à côté.

**M. VINCENT** – On va le rencontrer le syndic. Là, on va voir ça avec Georges-André ANGLIO.

**Mme PETIT** – Les habitants ont de vraies nuisances. Ils avaient déjà eu des souris. Franchement, cette pauvre avenue Maurice, ils souffrent. Je viens de voir la réponse que vous aviez faite mais, comme j'avais préparé ma question, je la pose quand même. C'est un peu dommage. Je ne comprends pas ce qui se passe à cet endroit-

là, particulièrement. Cet immeuble est neuf et, pourtant, ça devrait aller mieux que ça.

**Mme DAHAN** – J'avais une question diverse et j'avais une remarque sur la note d'information 65. Je commence par la dernière. Sur la 65 qui est l'acquisition d'un snack au coin de l'avenue d'Argenteuil et de l'avenue Charles de Gaulle. Et, d'après le tableau qui est annexé, c'était en cours d'étude. Puisque la Ville s'interrogeait sur la question de préempter ce fonds de commerce ou pas. Et, ensuite, la note 65 mentionne que vous avez renoncé à cet exercice. Donc, juste une question. C'était envisagé pourquoi ?

**M. BARBIER** – On parle ici du commerce qui se situe à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de l'avenue d'Argenteuil, n'est-ce pas ? Le problème de ce commerce, c'est qu'effectivement il génère un certain nombre de nuisances, notamment du fait des livraisons par scooter, des Uber qui stationnent. Nous sommes régulièrement sollicités par les riverains concernant ces nuisances. Par ailleurs, cet immeuble, comme vous le savez, est un immeuble qui est détenu par Hauts-de-Seine habitat. Donc, nous n'avons pas renoncé au fait de justement de prendre possession d'une manière ou d'une autre de ce commerce pour, effectivement, essayer de rendre son utilisation plus conforme au civisme et que cela réponde, aussi, j'allais dire, aux commerces qui sont attendus par nos concitoyens dans ce quartier. Donc c'est à l'étude. On n'a pas abandonné. Simplement, cela passera par un moyen peut-être un peu différent qu'une simple préemption.

**Mme DAHAN** – Sinon, en question diverse, je voulais juste savoir où en était la rénovation de Jean Jaurès.

**Monsieur le Maire** – S'il n'y avait que moi, je voudrais que cela avance plus vite. Mais c'est en cours.

**Mme DAHAN** – Je sais. Mais, justement, on en est où ?

**M. CROSNIER LECONTE** – Pour Jean Jaurès ou vous parlez de la piscine ?

**Mme DAHAN** – Non, du gymnase.

**M. CROSNIER LECONTE** – D'accord. Donc, pour le gymnase, aujourd'hui, il y a toujours l'appel d'offres qui est en cours pour l'attribution du marché du gymnase et du parking. Cette institution aura lieu au mois de juin. Et, donc, c'est à ce moment-là qu'on pourra vous dire qui est le lauréat et présenter le projet.

**Mme DAHAN** – Donc ça pourra être mis à l'ordre du jour, même s'il n'y aura rien à voter, mais simplement pour nous présenter le projet, au Conseil municipal de juillet.

**M. CROSNIER LECONTE** – Si, effectivement, la commission d'attribution l'a attribué, oui.

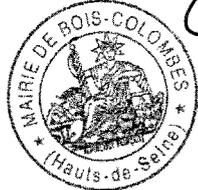
**Monsieur le Maire** – D'autres questions ? Pas d'autres questions. Eh bien, écoutez, je lève la séance. Je vous remercie et vous donne rendez-vous le 30 mai 2023 à 20h pour notre conseil municipal.

Merci, chers collègues. Je suis encore Maire pour un an puisque on a voté le compte administratif. Bonne soirée à tout le monde.

**M. MBANZA** – J'ai cru que vous alliez faire une annonce en disant que vous n'étiez encore Maire que pour un an.

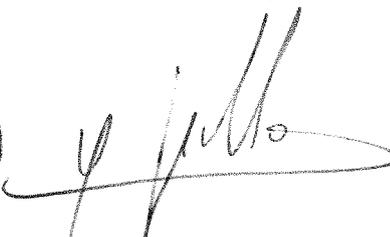
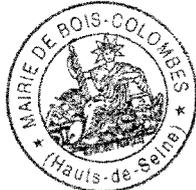
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h03.

Le Secrétaire de séance,

Michel DUVIVIER

Le MAIRE,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine

Yves RÉVILLON